

98800-3891-10-25-10

92

25-26

PRÉFACE

GUIDE DES ARCHIVES DE VAUCLUSE

par

Michel HAYEZ

Directeur des Services d'Archives de Vaucluse

et

Claude-France ROCHAT-HOLLARD

Conservateur

Avignon

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

PALAIS DES PAPES

1985

L 43

240



PRÉFACE

Archives... ce mot évoque pour le profane des piles de documents poussiéreux, entassés dans des pièces confinées...

Parce qu'il s'effectue dans l'ombre et la discrétion des salles d'études, le travail de l'archiviste est encore mal connu du public. Il n'en est pas moins primordial.

Aujourd'hui, comme hier, dans toute société ayant atteint un certain développement, le besoin de recourir à l'"écrit" pour régler les rapports entre les hommes se fait sentir.

Du simple contrat de mariage au traité de paix international, chaque document, à sa façon, nous restitue, tel un instantané, une tranche de vie quotidienne intacte.

Sans cette somme de témoignages, sans les soins des archivistes qui au long des siècles ont patiemment conservé, trié et répertorié, que saurions-nous de la vie de ceux qui nous ont précédés ?

L'archiviste sauvegarde les documents dont se servira l'historien et, ainsi, c'est la conscience collective de tout un peuple qui s'éveille.

Dans la longue lignée des archivistes qui se sont succédés dans notre département et ont chacun contribué à la sauvegarde et à l'enrichissement de notre patrimoine culturel, je suis heureux de saluer le travail remarquable de M. Hayez et de Mme Rochat, auteurs de ce "guide des archives de Vaucluse".

Cet ouvrage fait l'inventaire du contenu de nos archives départementales et permettra à un public de plus en plus nombreux, je le souhaite, de profiter de leur exceptionnelle richesse. C'est là un instrument de travail précieux pour nous comme pour les générations futures.

Jean GARCIN
Président du Conseil Général
de Vaucluse



PRÉFACE

Archives... ce mot tropie pour le profane des piles de documents pour
autres, créées dans des buts confus.

Il faut qu'il s'effectue dans l'ordre et la direction des salles à étudier
le travail de l'histoire est encore tout comme du public. Il n'est pas
moins personnel.

Aujourd'hui, comme hier, dans toute société ayant atteint un certain
développement, le besoin de recourir à "l'écrit" pour régler les rapports
entre les hommes se fait sentir.

Le simple contact de l'écrit ou tout de suite interne, chaque
document à sa façon, nous restant tel un témoignage, nous conduit de sa
quadrature interne.

Sans cette source de témoignage, sans les séries de documents qui se
font des siècles ont certainement connus, tels et différents, que nous
avons de la vie de ceux qui nous ont précédés.

L'écrit nous sauvegarde les documents dans le temps, l'écrit nous en aide
à cet ensemble collectif de tout un peuple qui s'éveille.

Dans la longue lignée des méthodes qui se sont succédées, nous nous
élevons et nous nous inclinons à la mesure de la connaissance et à l'interprétation
de notre patrimoine culturel, à nos heures de calme et de travail, nous
craignons de M. Feyer et de Mme Kachel, auteurs de ce "Guide des archives
de l'Alsace".

Cet ouvrage fait l'inventaire du contenu de nos archives départementales
et permet de se rendre à son profit de plus en plus nombreux, à la connaissance
de ce patrimoine de nos archives. C'est la première étape de ce
travail pour nous comme pour les générations futures.

Jean GARCIN
Président du Conseil Général
de l'Alsace



Chapter 1

HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUNE

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le territoire de la région des Alpines, qui se trouve dans le sud-est de la France, a été peuplé dès le début de l'ère chrétienne. Au début du Moyen Âge, les populations de cette région étaient composées de peuples indigènes et de colons venus d'autres régions. De nombreuses cités ont été fondées dans la région, telles que Lagny, Les Cèpes, Le Cray, etc. Les Alpines ont joué un rôle important dans l'histoire de la France.

Après la chute de l'Empire romain, les Alpines ont été envahies par les Wisigoths, les Ostrogoths, les Lombards, les Arabes, les Normands, les Français, les Espagnols, les Anglais, etc. Les Alpines ont été le théâtre de nombreuses batailles et de nombreuses révoltes.

Le Christianisme est entré en France par le sud-est de la France, par la région des Alpines. Les évêques de cette région ont joué un rôle important dans la diffusion du Christianisme en France.

Lors des invasions normandes, les Alpines ont été envahies par les Normands. Les Normands ont fondé de nombreuses cités dans la région, telles que Carpentras, Avignon, Orange, etc. Les Alpines ont été le théâtre de nombreuses batailles et de nombreuses révoltes.

LA REGION VAUCLUSIENNE
AVANT LA REVOLUTION

Ech. 0 5 10 15 20km

COMTAT



AVIGNON



PROVENCE



PRINCIPAUTE D'ORANGE



PRINCIPAUTE DE MONDRAGON



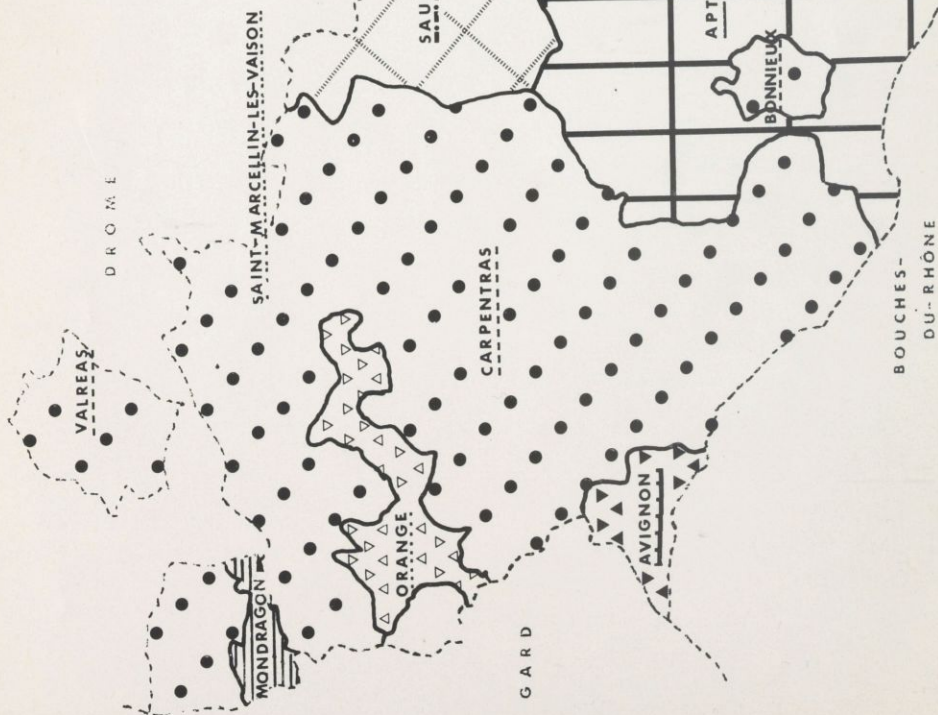
ALPES DE
HAUTE-PROVENCE



SEIGNEURIE DE SAULT



SAINT-MARCELLIN
AU DAUPHINE



Chapitre I

HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Bien qu'il constitue un des plus petits départements français, le Vaucluse est composé de territoires bien distincts dont l'histoire, pendant longtemps, suivit des cours différents; les grandes lignes seulement en sont rapportées ici.

Des origines au XIII^e s.

On trouve dans la région des témoignages de vie humaine remontant au début de la période paléolithique, favorisée par la présence de nombreuses grottes. Au début du I^{er} millénaire avant Jésus-Christ, des relations commerciales entre les peuplades indigènes et les Grecs sont attestées. De nombreuses migrations amènent dans la région des Celtes, des Ligures, des Grecs. Des groupements s'organisent autour des points les plus importants.

Au cours du II^e siècle avant Jésus-Christ, les Romains conquièrent le pays, fondent des colonies et constituent en 118 la province de Narbonnaise.

Après la victoire de Marius sur les Cimbres et les Teutons en 102 avant Jésus-Christ, près d'Aix, la province est gagnée par la politique de confiance et de faveurs dispensée par Pompée. Elle reste fidèle aux Romains au cours de la guerre des Gaules.

Les cités (Avignon, Apt, Carpentras, Cavaillon, Vaison) reçoivent les privilèges de droit latin, elles se développent tout au long de la paix romaine, cependant que se constituent de grandes exploitations rurales, que se multiplient les routes et les échanges commerciaux.

Le Christianisme est attesté au II^e siècle dans la vallée du Rhône, au III^e dans la plupart des cités où des églises sont constituées au début du IV^e siècle.

Lors des invasions barbares du V^e siècle, les Burgondes s'installent jusqu'à la Durance, la région est disputée entre Burgondes et Wisigoths. Clovis, en 500, ne réussit pas à prendre Avignon, mais par la suite, la région est partagée entre ses fils. En 537, Orange, Carpentras, Vaison reviennent à Clotaire, Avignon, Cavaillon et Apt à Sigebert.

Les partages, les guerres, la peste se succèdent au cours du VI^e et du VII^e siècles. La plus grande partie de l'actuel Vaucluse est alors placée sous l'autorité d'un patrice de la Provence burgonde, tandis qu'Avignon, Cavaillon et Apt relèvent du patrice de la Provence austrasienne. Par la suite, les deux charges sont réunies en une seule ; le patrice est alors assisté de vidames.

Au VIII^e s., les Arabes envahissent la région mais Avignon est enlevé par Charles Martel en 737. Dorénavant le pays de Vaucluse fait partie du royaume franc, il n'est plus sous l'autorité d'un patrice, mais sous celle du représentant du roi, le comte.

Constituée en royaume par Lothaire, petit-fils de Charlemagne, en faveur de son fils Charles (855-863), puis dévolue au comte Boson et à ses descendants, puis aux rois de Bourgogne, la Provence est ravagée au long du X^e siècle, par les Normands, les Sarrasins, les Hongrois.

En 1032, le dernier roi de Bourgogne cède son royaume à l'empereur Conrad le Salique, royaume qui garde sa personnalité sous le nom de royaume d'Arles.

Le XI^e siècle voit l'affirmation du pouvoir parfois rival du comte et de l'évêque, et la constitution d'une véritable aristocratie citadine, tandis que dans les campagnes, les défrichements et assainissements favorisés par les abbayes, permettent la mise en culture de nouvelles terres ; les échanges commerciaux, par voie terrestre ou fluviale, se développent.

Au début du XII^e siècle, à la suite de successions, la Provence appartient aux maisons de Toulouse, d'Urgel et de Barcelone en indivision, ce qui provoque des conflits auxquels il est mis un terme en 1125 par un accord selon lequel le nord de la Durance revient au comte de Toulouse, le sud au comte de Barcelone, Avignon restant indivis. Un accord postérieur avec le comte de Forcalquier, attribue le Comtat Venaissin, soit soixante villages ou châteaux au comte de Toulouse, Pertuis, Gordes, Apt et Sault au comte de Forcalquier, avec indivision pour Avignon et l'Isle-sur-la-Sorgue. Orange à partir de 1176 relève directement de l'Empire, Mondragon est propriété de l'archevêque d'Arles, Bédarrides, Châteauneuf Calcernier (du-Pape) et Gigognan sont des fiefs impériaux appartenant à l'évêque d'Avignon.

Le XII^e siècle voit l'importance d'Avignon s'affirmer avec la construction des ponts Saint-Bénézet et de Bonpas. Avignon, tout comme plusieurs villes de la région, élit désormais ses consuls.

Du XIII^e siècle à la Révolution

C'est au XIII^e siècle que se produisent les événements décisifs qui vont être à l'origine de l'histoire si particulière de la région.

Lors de la croisade contre les Albigeois, la commune d'Avignon appuie le comte de Toulouse et refuse le passage au roi de France Louis VIII qui, après trois mois de siège, fait démolir en 1226 les remparts et le pont. Au traité de Paris de 1229, le comte de Toulouse doit céder le Comtat à l'Église.

Cependant Raymond VII reconquiert le Comtat et marie sa fille Jeanne à Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis. A la mort du comte en 1249, Alphonse de Poitiers devient seigneur du Comtat et coseigneur d'Avignon avec son frère Charles d'Anjou, comte de Provence. Il met fin à la commune d'Avignon, qui renonce à ses prérogatives en 1251.

Alphonse et Jeanne meurent tous les deux en 1271 sans enfant. L'année suivante, le pape fait alors valoir ses droits et en 1274 le Comtat est remis aux commissaires du Pape. Le grand prieur de Saint-Gilles de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem est le premier recteur.

Les droits sur Avignon qui avaient été repris par le roi de France sont transmis en 1290 au comte de Provence, qui exerce désormais la plénitude de la seigneurie sur la ville.

A Avignon, le pouvoir est exercé au nom du comte par un viguier qui nomme les membres du conseil, plus tard les assemblées désignent des délégués ou syndics pour une année.

Dans le Comtat, un recteur est placé à la tête de l'organisation administrative qui comprend 9 bailies. Il siège à Pernes, puis, à partir de 1320, à Carpentras.

La partie orientale de l'actuel département dépend depuis 1209 du comte de Provence avec l'ensemble du comté de Forcalquier. Il y a un baile à Apt qui représente le comte, tandis que la seigneurie de Sault, à la famille d'Agout, relève directement du comte. Pertuis est rattaché à la viguerie d'Aix.

L'installation des papes à Avignon donne à la région une histoire originale. Le XIV^e siècle devient en quelque sorte le grand siècle de l'histoire vaclusienne.

Elu pape en 1305, Clément V arrive à Avignon en 1309. Redoutant les troubles, il ne se résoud pas à regagner Rome, en proie aux luttes de factions.

Sans s'installer véritablement, il séjourne au couvent des Dominicains à Avignon, et le plus souvent, à Carpentras et au prieuré du Groseau près de Malaucène. Il meurt à Roquemaure en 1314. Son successeur Jean XXII, ancien évêque d'Avignon, élu en 1316, choisit de s'installer à Avignon, dans le palais épiscopal. C'est Benoît XII, élu en 1334 qui fait construire le palais après avoir renoncé à son projet de retour en Italie, à cause de l'anarchie qui y régnait. La construction du palais est poursuivie par son fastueux successeur Clément VI (1342-1352). Celui-ci achète en 1348 la ville d'Avignon pour 80.000 florins à la reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence.

C'est l'apogée de la période, marquée à la fin du règne de Clément VI et sous les pontificats d'Innocent VI (1352-1362) et Urbain V (1362-1370) par les grandes pestes et les ravages des grandes compagnies et des routiers.

Urbain V tente de retourner à Rome en 1367, mais la situation le contraint de rentrer à Avignon en 1370. Grégoire XI, cependant, regagne définitivement Rome en 1376.

Ce n'est pourtant pas la fin de la papauté avignonnaise puisque dès 1379 et jusqu'en 1403, un pape issu du Grand Schisme de 1378 résida à Avignon, Clément VII, jusqu'en 1394, puis Benoît XIII.

Si l'histoire du Grand Schisme dépasse l'histoire proprement vaclusienne, la région en fut le théâtre privilégié, soustraction et restitution d'obédience se traduisant par deux sièges du palais des papes, le premier de 1398 à 1403 se terminant par l'évasion de Benoît XIII, le second soutenu de 1410 à 1411 par le neveu du pape Rodrigue de Luna, qui tenait aussi Oppède et Malaucène.

L'espoir d'un retour de la Papauté à Avignon devait durer pendant longtemps. Le séjour des papes avait en effet entraîné un développement agricole, industriel, commercial, artistique et intellectuel lié à la présence d'une population nombreuse et cosmopolite.

Les guerres et les pestes, cependant, provoquèrent une forte chute de la population et bien des villages furent abandonnés à la fin du XIV^e siècle.

La fin du XV^e siècle, le XVI^e siècle voient l'influence grandissante du roi de France dans la région.

D'une part, en effet, la Provence est unie au royaume en 1481 et partage désormais son histoire, d'autre part les liens entre la France et le Comtat vont croissant, le roi faisant pression pour le choix de légats français ou utilisant Avignon comme campement pour son armée (1524, 1536, 1542-1544).

En contrepartie les Avignonnais et les Comtadins reçoivent de François I^{er} en 1536 la qualité de régnicoles, qui fait d'eux des étrangers très proches des Français.

Les troubles religieux du XVI^e siècle amènent à un tableau contrasté de la région. Le massacre des Vaudois à Mérindol et Cabrières-d'Avignon en 1545, n'empêche pas le développement du protestantisme dans la région. Troubles et destructions se succèdent de 1560 à la fin du siècle. Tandis que la principauté d'Orange, parvenue par héritage à la maison de Nassau devient un bastion réformé, le pape ne souscrivit aucun édit de paix et ne toléra jamais la présence des protestants dans ses États qui deviennent au contraire le centre d'une vivante contre-réforme.

A partir de la fin du XVI^e siècle et jusqu'à la suppression de la charge en 1693 au profit de la Congrégation d'Avignon, le gouvernement des États pontificaux est confié à un légat qui délègue ses pouvoirs à un vice-légat, toujours italien.

Les XVII^e et XVIII^e siècles voient concurremment une domination italienne, contre les abus et les archaïsmes de laquelle la population se révolte parfois, et un poids croissant de la puissance française, allant jusqu'à l'annexion (1663-1664, 1688-1689, 1768-1774) et imposant un concordat asphyxiant la région en lui interdisant en particulier la culture du tabac, la fabrication des indiennes.

A Orange également, les luttes entre Louis XIV et Guillaume d'Orange entraînent occupation et répression. En 1731, la principauté est incorporée à la France et rattachée au Dauphiné.

A la veille de la Révolution, les États pontificaux comptent environ 150.000 habitants, l'est provençal de l'actuel Vaucluse environ 44.000, la principauté d'Orange, 11.000.

Si l'agriculture a fait des progrès dus aux initiatives individuelles, le pays ne produit pas toutes les céréales dont il a besoin. La fin du siècle voit le développement de la garance.

Au plan industriel, la papeterie et l'imprimerie se sont développées, mais les soieries souffrent de la concurrence de Nîmes et de Lyon.

Les difficultés économiques, la lourdeur de l'administration pontificale, créent un terrain propice au développement des idées révolutionnaires.

De la Révolution à nos jours

Si la partie provençale du Vaucluse et la principauté d'Orange suivent dès le début le processus révolutionnaire, la situation particulière des Etats pontificaux entraîne un déroulement différent des événements.

Avignon est très vite gagnée aux idées révolutionnaires et se donne, dès mars 1790, une municipalité élue et une garde nationale, expulse le vice-légat et demande la réunion à la France.

Dans le Comtat, malgré la volonté pontificale, on exige la réunion des États généraux et on rédige un cahier de doléances. Prenant le nom d'Assemblée représentative, les Etats adoptent les décisions de l'Assemblée nationale française (égalité des impôts, abolition des privilèges) mais restent attachés à l'appartenance pontificale.

Tandis qu'Avignon et les bourgs des bords de la Durance et du Rhône se regroupent en un Pacte fédératif et constituent en mars 1791 une Assemblée électorale du département de Vaucluse qui organise un premier découpage administratif, le Haut-Comtat, autour de Carpentras, se regroupe en une union de Sainte-Cécile, favorable au pape. Pour mettre un terme à la lutte armée entre les deux partis, l'Assemblée nationale envoya trois médiateurs qui réussirent à réunir à Bédarrides des délégués de la plupart des communes. Cette assemblée vota la réunion à la France et l'Assemblée nationale décréta enfin la réunion d'Avignon et du Comtat à la France le 14 septembre 1791.

Les décrets du 23 septembre 1791 et 26 mars 1792 adjoignaient le district de Vaucluse, avec Avignon pour chef-lieu, au département des Bouches-du-Rhône et celui de l'Ouvèze, autour de Carpentras, au département de la Drôme.

Pour faire pièce aux fédéralistes marseillais, Avignon étant montagnarde, la Convention créa le 25 juin 1793, le département de Vaucluse regroupant les districts d'Avignon, Apt, Carpentras, Orange. Le canton de Suze fut compris dans le district d'Orange jusqu'en l'an VIII, date à partir de laquelle le canton de Valréas constitua une enclave vauclusienne de la Drôme.

La Terreur dans le nouveau département fut assez violente (332 condamnations à mort pour la Commission populaire d'Orange de messidor à thermidor an II) pour provoquer de violentes réactions royalistes en l'an III, puis en l'an V et l'an VI. Il fallut attendre le Consulat pour que l'ordre soit rétabli.

Peu attachée à l'Empire, la population manifesta violemment son hostilité en 1814, puis en 1815.

Au cours du XIX^e siècle, malgré l'essor des fortunes bourgeoises, le sentiment républicain se manifesta lors des élections de 1848 et du coup d'État du 2 décembre 1851.

Les luttes électorales entre royalistes et républicains sous la III^e République voient un succès croissant des républicains, de sorte qu'en 1891 le centenaire du rattachement à la France fut célébré avec enthousiasme.

La première partie du XX^e siècle voit dans l'ensemble les succès électoraux de la gauche, marquée en particulier par le radicalisme de Daladier, député à partir de 1919.

Comme partout en France, la guerre de 1914-1918 (7.000 morts en Vaucluse), puis celle de 1939-1945, au cours de laquelle des maquis purent se constituer dans le Ventoux et dans le Luberon, marquèrent l'histoire des Vauclusiens.

L'économie vauclusienne subit une mutation spectaculaire au cours du XIX^e s. Fondée sur la soie et sur la culture de la garance, elle doit subir en 1862 la maladie du ver à soie, en 1872 la découverte de l'alizarine artificielle, à quoi s'ajouta en 1868 le phylloxera qui ravagea tous ses vignobles.

L'agriculture sut opérer une conversion réussie, en reconstituant le vignoble grâce aux plants américains et en développant considérablement la culture des primeurs, des cultures maraîchères et des fruits, dont la commercialisation fut rendue possible par la création du réseau de chemin de fer (l'ouverture de la ligne Lyon-Avignon est de 1856). L'irrigation se développa ainsi que l'enseignement agricole. Le début du XX^e siècle vit la création des caves coopératives, l'électrification des campagnes. Actuellement, 85 % de la production agricole est représentée par les légumes, les fruits, le vin.

Quant à l'industrie, si elle continua l'exploitation de l'ocre, de la papeterie, de la minoterie, elle développa de nouvelles branches souvent liées à l'agriculture : engrais, conserves de fruits, distillerie de lavande, plus tard produits réfractaires, construction métallique. Très diversifiée, elle est actuellement surtout importante dans la vallée du Rhône.

La population qui atteignait son niveau le plus bas en 1921 avec 219.000 habitants s'est fortement accrue après la seconde guerre mondiale, en particulier avec l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord, pour atteindre actuellement 428.000 habitants.

Le Vaucluse enfin a vu dans les dernières décennies un développement touristique aux importantes conséquences économiques. La présence sur son territoire d'une richesse monumentale prestigieuse a permis l'organisation de festivals qui se sont multipliés depuis la création du festival d'Avignon par Jean Vilar en 1947 et qui ont suscité une vie culturelle tout à fait exceptionnelle.

Chapitre II

BIBLIOGRAPHIE

Il semble utile d'indiquer ici quelques ouvrages qui, sur un plan général ou régional paraissent être un préalable nécessaire à la recherche. Les ouvrages et articles concernant des thèmes précis sont indiqués à la fin de chacun des chapitres consacrés aux séries d'archives.

Ouvrages généraux

- Archives nationales. État général des fonds.* 4 vol., Paris, 1978-1980.
- Bernard (G.), *Guide des recherches sur l'histoire des familles.* Paris, 1981.
- Devos (R.), *La pratique des documents anciens.* Annecy, 1978.
- Godechot (J.), *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire.* Paris, 1968.
- Lot (F.), Fawtier (R.), *Histoire des institutions françaises au Moyen-Age.* 3 vol., 1957-1962.
- Marion (M.), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e-XVIII^e siècles.* Paris, 1972.
- Mistral (F.), *Lou tresor dou felibrige ou Dictionnaire provençal-français.* 2 vol., Aix, Avignon, Paris, 1878.
- Pacaut (M.), *Guide de l'étudiant en histoire médiévale.* Paris, 1973.
- Pansier (P.), *Histoire de la langue provençale à Avignon du XII^e au XIX^e s.* 5 vol., 1924-1932.
- Ponteil (F.), *Les institutions de la France de 1814 à 1870.* Paris, 1966.

Ouvrages régionaux

- Arnaud (E.), *Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange.* 2 vol., Paris, 1884.
- Aubert (A.), *Les Vaclusiens ou dictionnaire biographique spécial du département de Vaucluse.* 2 vol. Avignon, 1890-1892.
- Autrand (A.), *Le département de Vaucluse de la défaite à la Libération. Mai 1940-25 août 1944.* Avignon, 1965.

- Autrand (A.), *Un siècle de politique en Vaucluse. Les élections, les événements, les partis et les candidats de 1848 à 1956*. Avignon, 1958.
- Bailly (R.), *Vaucluse. Dictionnaire des communes. Géologie, préhistoire, histoire, archéologie, communes, ressources*. Avignon, 1961.
- Baratier (E.), *Histoire de la Provence*. Toulouse, 1971.
- Baratier (E.), *Documents de l'histoire de la Provence*. Toulon, Privat, 1971.
- Baratier (E.), Duby (G.), Hildesheimer (E.), *Atlas historique : Provence, Comtat Venaissin, Principauté de Monaco, Principauté d'Orange, Comté de Nice*. Paris, 1969.
- Barjavel (C.F.H.), *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*. Carpentras, 2 vol., 1841.
- Bautier (R.H.), Sornay (J.), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age. Provence, Comtat Venaissin, Dauphiné, Etats de la maison de Savoie*. 3 vol. Paris, 1971-1974.
- Benoit (F.), *La Provence et le Comtat Venaissin. Arts et traditions populaires*. Avignon, 1975.
- Bruni (R.), Thomas (C.), *Bibliographie des pays du Luberon*. L'Isle-sur-Sorgue, 1982.
- Busquet (R.), *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790*. Marseille, 1920.
- Charpenne (P.), *Histoire des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat Venaissin à la France*. 2 vol. Paris, 1888.
- Chobaut (H.), Gagnière (S.), Girard (J.), Sautel (J.), *Vaucluse. Essai d'histoire locale*. Avignon, 1944.
- Courtet (J.), *Dictionnaire des communes de Vaucluse*, 2^e éd., Avignon, 1876.
- Les départements français : 84 Vaucluse (Provence, Alpes, Côtes d'Azur)*, Paris, 1978.
- Dubled (H.), *Histoire du Comtat Venaissin*. Carpentras, 1981.
- Falque (M.), *Le procès du Rhône et les contestations sur la propriété d'Avignon. 1302-1818*. Paris, 1908.
- Faure (C.), *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIII^e au XV^e s. (1229-1427)*. Paris, 1909.
- Fornery (J.), *Histoire du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon...* publ. par L. Duhamel, Avignon, 1909.
- Girard (J.), Labande (C.H.), *Bibliographie vauclusienne dans Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. 1895-1913.

- Girard (J.), *Bibliographie vauclusienne*. Avignon, 1941.
- Girard (J.), *Catalogue des ouvrages concernant Avignon et le département de Vaucluse*. T. I, Avignon, 1912-1921.
- Girard (J.), *Les États du Comté Venaissin depuis leurs origines jusqu'à la fin du XVI^e s.* Paris, 1908.
- Histoire d'Avignon*, Aix, 1979.
- *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Vaucluse, Pays d'Aigues, Cantons de Cadenet et Pertuis*. Paris, 1981.
- Laclotte (M.), Thiébaud (D.), *L'école d'Avignon*. Paris, 1983.
- Le livre d'or ou les riches heures de Vaucluse*. Avignon, 1967.
- Mollat (G.), *Les papes d'Avignon (1305-1378)*. 9^e éd. Paris, 1950.
- Mouliérac-Lamoureux (R.-L.), *Le Comtat Venaissin pontifical 1229-1791*. Vedène, 1977.
- Moulinas (R.), *Les juifs du pape en France*. Toulouse, 1981.
- Pazzis (M.), *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse*. Carpentras, 1808.
- Seignour (P.), *La vie économique de Vaucluse de 1815 à 1848*. Aix, 1957.
- Vaucluse. Dictionnaire [biographique]*. Paris, [1904].
- Watelet (J.), *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale 1865-1944*. 84 Vaucluse. Paris, 1977.

Principales revues

- Les Alpes de Lumière*. Depuis 1953.
- Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*. 1912-1933.
- Annuaire de la Société des Amis du palais des papes et des Monuments d'Avignon*. Depuis 1912.
- Annuaire du département de Vaucluse*. An VIII-1921, 1938-1940, 1950-1951, 1953, 1955, 1957.
- Bulletin de l'Association d'histoire et d'archéologie du pays d'Apt*. Depuis 1983.
- Bulletin des Amis d'Orange*. Depuis 1960.
- Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*. 1879-1885.
- Etudes Vauclusiennes*. Depuis 1969.
- Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. Depuis 1882.
- Provence historique*. Depuis 1950.
- Rencontres. Association carpentrasienne de diffusion culturelle*. 1959-1982.

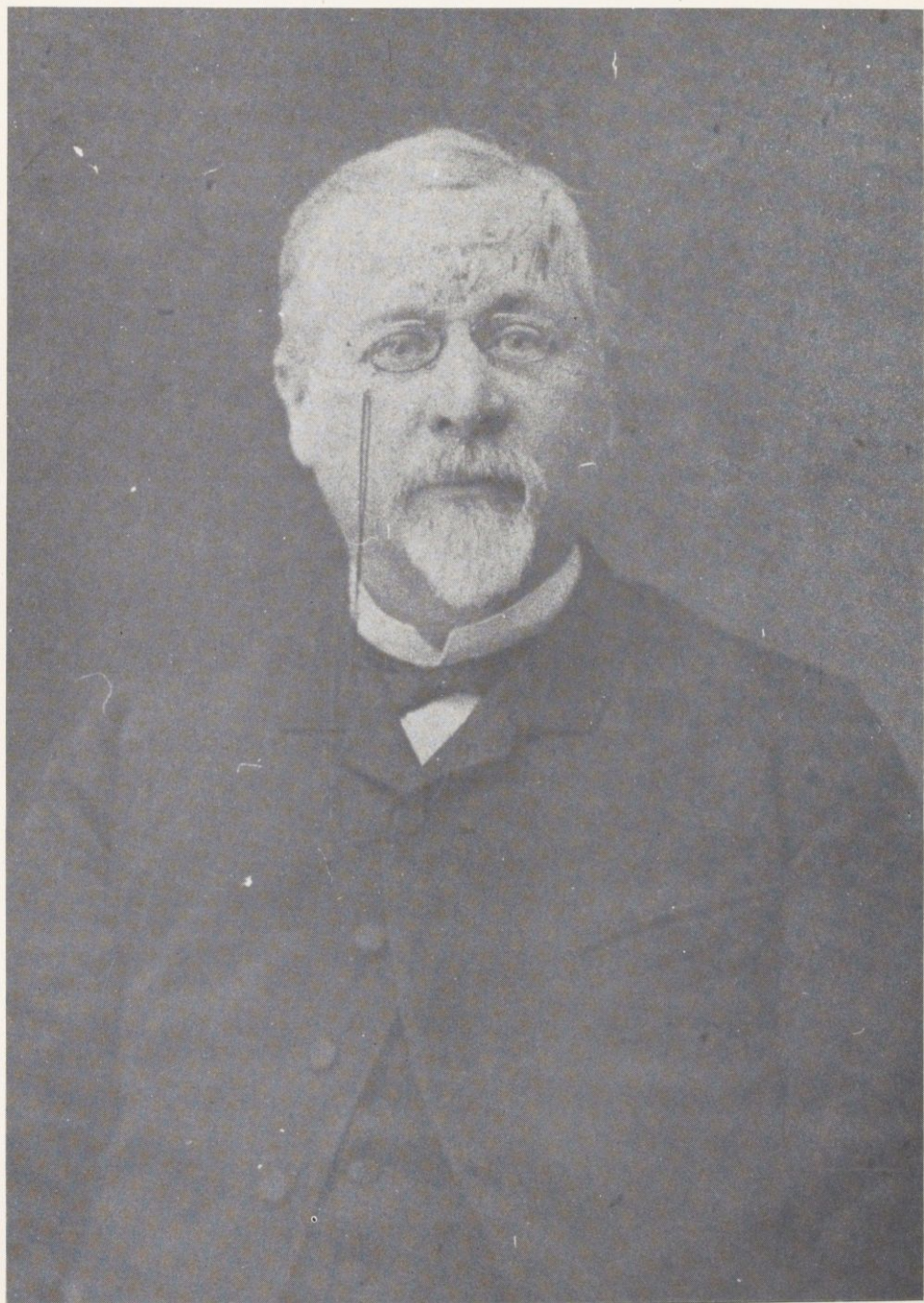


Fig. 1 - Léopold DUHAMEL (1842-1922), archiviste de Vaucluse de 1876 à 1921

Chapitre III

HISTOIRE DES ARCHIVES DE VAUCLUSE¹

Bâtiments

Avant la création du département (25 juin 1793), les archives des greffes d'Avignon furent transférées dans l'ancien séminaire de Sainte-Garde (actuel palais de justice) et la commission de triage des titres commença à fonctionner dans le monastère des bénédictines de Saint-Laurent (emplacement du théâtre). Le Petit Palais, ancien archevêché, renfermait outre les archives séquestrées du district, les bibliothèques et œuvres d'art saisies. L'évacuation du premier dépôt (Saint-Laurent) et de celui de Sainte-Garde vers le Petit Palais se fit progressivement et dura jusqu'en février 1796.

Le "dépôt des titres nationaux", aussi appelé "archives nationales", dépendant de l'administration des domaines, se vit grossir des archives des districts d'Apt, Carpentras et Orange, supprimés par la constitution de l'an III.

L'administration départementale ayant dû quitter le Petit Palais, les collections de livres et objets d'art furent dirigées dans l'été 1805 vers l'ancien monastère-collège de Saint-Martial et les archives installées dans l'hôtel d'Anglesy, rue Saint-Agricol (entre les rues Petite-Fusterie et Joseph-Vernet) ; elles y occupent, classées par district, huit pièces du premier étage.

Fin 1825, elles furent transférées dans l'hôtel de l'Épine (presque entièrement supprimé par le percement de la rue Viala), contigu à l'hôtel de Baroncelli-Javon (palais du Roure) qui fut lui-même en partie loué comme extension en 1854. Sous le Second Empire, l'architecte Viollet-le-Duc forma ses projets de restauration et de réaménagement du Palais des Papes, et l'inspecteur général des Archives Eugène Rozière donnait son accord à l'installation des archives. La réalisation de ce projet tardant beaucoup, c'est à l'hôtel Foucl (connu sous le nom d'un occupant plus ancien Desmarests de Montde-

(1) Leur formation a également été retracée par M. Hayez, *Archives de Vaucluse*, dans *Le Livre d'or ou les riches heures de Vaucluse*. Avignon, 1967, p. 177-183. Le transfert des archives au Palais des Papes et la restauration de la chapelle de Benoît XII sont retracés plus longuement par le même dans *l'Annuaire de la société des Amis du Palais des Papes*, années LIX-LX (1982-1983).

vergues, aujourd'hui devenu hôtel du Conseil Général) qu'il fallut à nouveau transporter les archives fin 1876. Toutefois, au Palais des Papes, le chantier de restauration de la chapelle de Benoît XII et de l'aile voisine des Familiers dura de 1879 à 1882 ; les archives furent installées en 1883, mais la tour de la Campana resta en travaux jusqu'à la fin de l'année 1903. Ce fut l'œuvre de Léopold Duhamel. La suppression de tribunaux lors de la grande réforme administrative de 1926 amena l'archiviste Léo Imbert à occuper la chapelle de l'ancien séminaire Saint-Charles pour y transférer la masse des archives judiciaires d'Ancien Régime de Carpentras (rectorie, chambre apostolique), outre les archives judiciaires modernes des quatre tribunaux. Ce local, soumis à des inondations en 1935 et 1951 fut progressivement déménagé en 1954 et 1967. Dans le vide des combles du Palais de justice de Carpentras provoqué par le précédent transfert, Hyacinthe Chobaut organisa le dépôt des minutes notariales de cette ville en 1930-1931, qui y sont restées quelque peu accrues, à travers une campagne de travaux et de modernisation. Dans le Palais des Papes, H. Chobaut qui en 1939 à l'approche du conflit international dut vider les étages supérieurs de la tour de la Campana, crée des petits magasins au rez-de-chaussée de la galerie Nord du cloître. Jacques de Font-Réaulx poursuivit l'extension au rez-de-chaussée de l'aile des Familiers en recoupant la grande élévation contre la tour de la Campana ; le déménagement des archives judiciaires de Saint-Charles puis la création des centres d'archives hypothécaires en 1956 lui firent occuper deux niveaux de la Tour de Trouillas (salle Rienzi et caves situées en-dessous).

Le chantier d'aménagement du centre de congrès, créé par la ville d'Avignon, réalisant une emprise sur une partie de l'aile des Familiers occupée par les archives départementales, celles-ci trouvèrent une compensation dans la totalité de la Tour de Trouillas et connurent une modernisation en 1976-1981 : douze niveaux de magasins neufs dans la tour de Trouillas, service éducatif, laboratoire photographique et centre de recherche sur la papauté d'Avignon, le tout desservi par trois ascenseurs ; la nouvelle salle de lecture a été ouverte en 1983.

Archivistes

Sans rechercher sous l'Ancien régime les greffiers et feudistes qui ont pu établir les inventaires de chartriers seigneuriaux ou des tables et répertoires encore utiles, deux exemples antérieurs à la Révolution semblent devoir être signalés. Claude Pintat, secrétaire de la ville d'Avignon, rédigea en 1725-1726 l'inventaire analytique ainsi que l'index, de ses "grandes" archives, pièces de

parchemin et de papier toujours conservées dans leurs layettes ou boîtes d'origine. Tandis que l'archevêque François-Maurice Gonteri faisait relier vers 1711 les pièces isolées des archives de l'église d'Avignon, Joseph de Martin et Pierre de Montroy établissaient de 1711 à 1732 les index toujours utiles des lettres pontificales du XIV^e s. enregistrées sur papier, registres qui n'entrèrent aux Archives Vaticanes qu'un demi-siècle plus tard.

Jean-Etienne Néry (1750-1837), ancien chartreux de Bonpas, avait commencé à travailler aux archives du district d'Avignon dès mars 1793 mais eut aussi à s'occuper du dépôt des tableaux à l'ancien archevêché, du dépôt littéraire, du museum.

Bérard Bérard (1754-1846), entré aux Archives en 1817, succéda à Néry le 11 février 1829 ; il forma et choisit son successeur en 1831, resta aux Archives comme auxiliaire avec un demi-traitement après la nomination d'Achard.

Jean-Paul-Xavier Achard (1811-1884) fut nommé conservateur par arrêté préfectoral du 29 janvier 1839. Editeur de l'*Annuaire statistique et administratif* du département de 1840 à 1870, il se distingua, comme érudit par ses travaux publiés sur les rues, les remparts, les foires et marchés, les artistes et les manufactures.

Antoine-Marie-Félix Achard (1843-1923), archiviste-paléographe de la promotion de 1865, d'abord archiviste de la Haute-Vienne (1867), préfet du gouvernement du 4 septembre 1870 dans l'Aisne, succéda à son père le 1^{er} mars 1871, le décret du 4 février 1850 ayant rendu obligatoire l'obtention du diplôme de l'École des Chartes pour exercer les fonctions d'archiviste départemental. Son attachement aux idées de Gambetta le fit révoquer en 1876. Il accomplit par la suite une carrière de percepteur. J. Girard a brièvement retracé sa vie dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 85, 1924.

Léopold Duhamel (1842-1922), de la même promotion de 1865, après avoir commencé sa carrière dans les Vosges (1865-1871) puis en Corse, fut nommé pour succéder à Félix Achard le 2 mars 1876. L.-H. Labande, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, T. 83 (1922), et M. Hayez, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7^e série, t. 3 (1982), évoquent la vie féconde de cet éditeur d'inventaires, doublé d'un archéologue et d'un érudit, qui dirigea à son tour l'annuaire départemental de 1877 à 1921.

Léo Imbert (1879-1969), de la promotion de 1903, fut d'abord archiviste de Tarn-et-Garonne, puis de la Charente (1910-1921) avant de succéder à Léopold Duhamel, le 1^{er} janvier 1922. E. Hildesheimer expose sa gestion et son

activité d'érudit dans le *Guide des Archives des Alpes-Maritimes*, 1974, où il exerça de 1928 à sa retraite le 8 avril 1940. Il avait été fait chevalier de la Légion d'Honneur et officier des palmes académiques.

Hyacinthe Chobaut (1881-1950), de la promotion de 1910, fut attaché aux Archives de Monaco (1912), bibliothécaire de Carpentras (1919-1923), archiviste du Gard (1923-1928) avant d'être nommé aux Archives de Vaucluse le 29 mars 1928, chevalier de la Légion d'Honneur.

J. de Font-Réaulx retrace sa carrière dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 111 (1953), tandis que J. Girard établit sa bibliographie dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 4^e sér., t. 1 (1950-1952).

Jacques de Font-Réaulx (1893-1979), de la promotion de 1916, commença sa carrière comme archiviste de la Drôme, à partir de 1920. Il fut nommé en Vaucluse en remplacement de H. Chobaut en 1951. Officier de la Légion d'Honneur, décoré de la croix de guerre 1914-1918, officier des palmes académiques, officier des arts et lettres, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, sa notice nécrologique a été rédigée par M. Hayez dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 138 (1980), et sa bibliographie établie par lui-même (428 titres), publiée dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 7^e sér., t. II (1981).

Michel Hayez a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 1964. Le 1^{er} août 1972, Michèle Tilloy (Mme Philippe Nathan) était nommée conservateur, puis directeur des Archives de l'Ardèche le 1^{er} février 1976, avant d'être nommée aux Archives de la Drôme. Elle a été remplacée en Vaucluse le 1^{er} septembre 1976 par Claude-France Rochat-Hollard.

Chapitre IV

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

ADRESSES ET CORRESPONDANCE

Salle de lecture et dépôt principal se trouvent au Palais des Papes, l'entrée des Archives en retrait sur la façade par rapport à l'entrée des touristes, à proximité du parvis de la métropole Notre-Dame des Doms. Tél. (90) 86.16.18.

Le dépôt annexe du Palais de Justice de Carpentras renferme les minutes notariaux de Carpentras, Beaumes-de-Venise et Camaret. Tél. (90) 63.56.81.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à : Monsieur le Directeur des services d'Archives de Vaucluse, Palais des Papes, 84000 Avignon. Les renseignements ayant trait aux recherches personnelles des usagers, qu'il s'agisse d'une orientation générale ou d'une étude ponctuelle et limitée, peuvent être demandés par correspondance. Sauf pour les recherches administratives et celles qui répondent à une nécessité juridique imposée au demandeur, le personnel des Archives ne peut se charger de faire les recherches et d'exploiter les documents à la place du public.

Il existe pour les recherches généalogiques, une association d'entraide : le Cercle généalogique de Vaucluse, 8, impasse Monier-Roche, 84000 Avignon, dont quelques membres établissent des tables patronymiques des registres.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Au Palais des Papes, les Archives sont ouvertes au public du lundi au vendredi inclus, de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 18 h. Une première demande de documents doit être faite avant 11 h. 30 et avant 17 h. Il n'y a pas de fermeture annuelle.

Au Palais de Justice de Carpentras, le minutier est consultable l'après-midi (14-18 h.), sauf du 15 août au 15 septembre.

Il est recommandé de se reporter pour des modifications éventuelles, à la *Liste-annuaire des services d'archives publics* mise à jour par la Direction des Archives de France.

CONDITIONS D'ADMISSION DU PUBLIC

La salle de lecture est ouverte à toute personne quelle que soit sa nationalité à condition de justifier son identité : elles rempliront une fiche individuelle de lecteur, outre les bulletins de demande de communication, en principe pour chaque article communiqué.

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les communications sont gratuites, sauf commandes de reproductions de documents. Il n'y a pas de prêt à domicile.

SUR PLACE

Les archives étant définies comme l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé, dans l'exercice de leur activité, le lecteur fréquentant la salle de lecture répond à une motivation de recherche d'histoire — générale, locale, familiale ou immobilière — au-delà d'un désir de culture générale ou même de bibliographie thématique que satisfont les bibliothèques publiques ou quelques centres de documentation. Le lecteur est conseillé dans sa recherche par le personnel des Archives, qui peut orienter ses travaux et les faciliter en lui expliquant le maniement des instruments de recherche, l'état et les ressources des fonds.

Il n'est en général pas possible de communiquer de nombreux registres en même temps, ni surtout deux liasses à la fois, afin d'éviter le mélange des documents. Il est impératif pour le lecteur de ne pas en modifier l'ordre, toute erreur apparente devant être signalée au personnel de la salle, qui jugera de la nécessité d'une rectification. Le calque de plan ne peut être réalisé que dans des conditions de parfaite sécurité pour le document (au crayon et avec intercalation d'une plaque transparente).

AVEC DÉPLACEMENT

Des communications de documents originaux avec déplacement peuvent être consenties à titre exceptionnel entre dépôts d'archives français ou entre dépôts d'archives et bibliothèques publiques ; elles sont destinées exclusivement à des recherches de caractère scientifique ou à des recherches administratives et doivent rester en nombre limité ; le mode normal de communica-

tion avec déplacement est aujourd'hui le microfilm dupliqué. (Circulaire de la Direction des Archives de France AD 336/037 du 9 janvier 1984).

- Sont exclus des communications avec déplacement les documents suivants :
- Documents fragiles et endommagés auxquels les manipulations font courir des risques.
 - Actes scellés ou munis de cachet de cire.
 - Anciens inventaires.
 - Documents particulièrement précieux par leur nature.
 - Documents microfilmés ou publiés.
 - Cartes et plans, documents figurés, affiches.
 - Documents cadastraux.
 - Titres de propriété de l'État, du département, des communes et des hôpitaux.
 - Parties de fonds non classées ou en cours de classement.
 - Documents contemporains soumis aux restrictions de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 et des textes d'application en découlant.
 - Documents en cours d'étude et dont le déplacement provoquerait une gêne pour le chercheur antérieur.
 - Documents ou ouvrages dont le format ou le poids ne permettent pas l'expédition postale.
 - Documents non librement communicables, consultés par dérogation à la loi 79-18 du 3 janvier 1979.

La réciprocité des prêts peut être obtenue des autres services d'Archives publiques dans les mêmes conditions que celles des Archives de Vaucluse. Toute demande de communication doit obligatoirement passer par les Archives de Vaucluse (formulaire à remplir en double exemplaire), qui conservent, tenue à jour, la collection des instruments de recherche au fur et à mesure de leur publication par les Archives nationales, départementales et communales. La possibilité d'obtenir le prêt de microfilms est toutefois soumise à leur duplication dans le dépôt d'origine.

Lorsqu'un lecteur remet aux Archives un exemplaire de son travail, article, mémoire, thèse, ou tout autre ouvrage, qu'il soit imprimé, multigraphié, dactylographié ou manuscrit, il contribue à l'enrichissement de la documentation susceptible d'être communiquée et facilite les recherches futures.

DÉLAIS DE COMMUNICATION DES DOCUMENTS

Les documents dont la communication était libre avant leur dépôt aux

archives publiques continueront d'être communiqués sans restriction d'aucune sorte à toute personne qui en fera la demande.

Les documents visés à l'article 1^{er} de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, demeurent communicables dans les conditions fixées par cette loi.

Tous les autres documents d'archives publiques pourront être librement consultés à l'expiration d'un délai de trente ans ou des délais spéciaux prévus à l'article 7 ci-dessous (loi du 3.01.79, art. 6).

Le droit des administrés à l'information est précisé et garanti par le présent titre en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents administratifs de caractère non nominatif.

Sont considérés comme documents administratifs au sens du présent titre tous dossiers, rapports, études, comptes-rendus, procès-verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives, avis, à l'exception des avis du Conseil d'État et des tribunaux administratifs, prévisions et décisions revêtant la forme d'écrits, d'enregistrements sonores ou visuels, de traitements automatisés non nominatives.

Sous réserve des dispositions de l'article 6, les documents administratifs sont de plein droit communicables aux personnes qui en font la demande, qu'elles émanent des administrations de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics ou des organismes, fussent-ils de droit privé, chargés de la gestion d'un service public (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, art. 1 et 2).

Les personnes qui le demandent ont droit à la communication, par les administrations mentionnées à l'article 2, des documents de caractère nominatif les concernant, sans que ces motifs tirés du secret de la vie privée, du secret médical ou du secret en matière commerciale et industrielle, portant exclusivement sur des faits qui leur sont personnels, puissent leur être opposés.

Toutefois, les informations à caractère médical ne peuvent être communiquées à l'intéressé que par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne à cet effet (Loi n° 78-753 du 17.07.78 modifiée par la loi n° 79-587 du 11.07.79, art. 6 bis).

Le délai au-delà duquel les documents d'archives publiques peuvent être librement consultés est porté à :

1° Cent-cinquante ans à compter de la date de naissance pour les documents comportant des renseignements individuels de caractère médical ;

2° Cent-vingt ans à compter de la date de naissance pour les dossiers de personnel ;

3° Cent ans à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier pour les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions y compris les demandes de grâce, pour les minutes et répertoires des notaires ainsi que pour les registres de l'état civil et de l'Enregistrement ;

4° Cent ans à compter de la date du recensement ou de l'enquête, pour les documents contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé, collectés dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics ;

5° Soixante ans à compter de la date de l'acte pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée ou intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale, et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État (loi du 3.01.79, art. 7).

Ne peuvent être communiqués qu'après un délai de soixante ans :

Les archives du ministre de l'Intérieur et de l'administration préfectorale signalées lors de leur versement dans un dépôt d'archives publiques comme intéressant la sûreté de l'Etat ;

Les archives des services de la police nationale, mettant en cause la vie privée ou intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale ;

Les rapports des inspections générales des ministères intéressant la vie privée ou la sûreté de l'État ;

Les dossiers fiscaux ou domaniaux contenant des éléments concernant le patrimoine des personnes physiques ou d'autres informations relatives à la vie privée ;

Les dossiers domaniaux contenant des informations intéressant la sûreté de l'État ou la défense nationale ;

Les archives ayant trait à la prospection et à l'exploitation minières ;

Les dossiers de dommages de guerre ;

...(Décret n° 79-1038 du 3.12.79 art.1).

La consultation des documents d'archives publiques avant l'expiration des délais prévus aux articles 6, alinéa 3, et 7 de la présente loi, peut être autorisée

après accord du service versant et autorisation du Ministre de la Culture (Direction des Archives de France), le lecteur doit prendre l'engagement écrit de ne divulguer aucun renseignement pouvant intéresser l'honneur ou la vie privée des personnes. La reproduction des documents n'est pas autorisée, sauf accord explicite du service versant.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa du présent article, aucune autorisation ne peut être accordée aux fins de permettre la communication, avant l'expiration du délai légal de cent ans, des renseignements visés au 4° de l'article 7 de la présente loi (Loi du 3.01.79, art.8).

Cette autorisation est du ressort exclusif du directeur général des Archives de France (circulaire n° 79-5 du 23.12.79).

COMMUNICATION DES ARCHIVES PRIVÉES

Lorsque l'État et les collectivités locales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de donation au sens de la loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968 tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national, les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions de conservation et de communication qui peuvent être mises par les propriétaires (Loi du 3.01.79 art.10).

DÉLIVRANCE DES EXPÉDITIONS, COPIES OU EXTRAITS AUTHENTIQUES, PHOTOCOPIES ET MICROFILMS

La délivrance de visas de conformité des copies, reproductions ou extraits de documents d'archives n'a lieu que pour des motifs administratifs, judiciaires, ou de preuve d'un droit, motifs qu'il appartient au demandeur de justifier, selon les dispositions du décret n° 79-1039 du 3 décembre 1979, art. 1.

En sus du coût de la reproduction matérielle et de celui du timbre, un droit est perçu au profit du département pour tous les documents conservés aux Archives départementales (décret 76-773 du 10 août 1976). Il diffère selon qu'il s'agit d'un droit d'expédition ou d'extrait authentique (actes antérieurs ou postérieurs au 6 novembre 1789), d'un droit de visa pour certifier authentiques les copies de plans, d'un droit de visa pour photocopies ou reproduction photographique.

La réalisation de copie conforme par transcription intégrale étant tout à fait exceptionnelle, on a de préférence recours à la photocopie pour toute reproduction de documents. Les Archives peuvent généralement faire effectuer

des xérophopies en nombre raisonnable dans un délai minimum de deux jours (format 21 × 29,7 ou au maximum 29,7 × 42). Toutefois la note AD 7224/4225 du 9 mai 1977 et la circulaire AD 22000/5254 du 4 novembre 1983 interdisent la photocopie de registres.

L'atelier de prises de vue effectue la reproduction photographique de documents ou leur microfilmage, celui-ci étant prioritairement destiné à permettre au service de compléter des collections et d'en assurer la sécurité. Les prises de vues sont également autorisées sur place, sous certaines conditions.

Il faut insister sur l'obligation qu'il y a à ce que sur toutes les photographies ou photocopies de documents des Archives figure bien la mention 'Collections des Archives départementales' principalement si la reproduction est destinée à la publication. Dans ce dernier cas son utilisation peut être subordonnée à la perception d'un droit si sont reproduits des documents appartenant à l'Etat (c'est-à-dire antérieurs à la création des départements ou bien postérieurs à cette création et provenant des versements des services extérieurs de l'État). Ce droit diffère selon qu'il s'agit de productions dans le texte ou hors-texte et couverture, en noir et blanc ou en couleur (arrêté interministériel du 12 juin 1973).

Il est exclu que les bénéficiaires de documents administratifs ou les tiers puissent reproduire, diffuser ou utiliser à des fins commerciales ceux qui leur auront été communiqués ; de même sont réservés les droits de propriété littéraire ou artistique (loi du 17 juillet 1978, art. 10).

Le tarif des droits à acquitter sera produit sur demande.

PETIT VOCABULAIRE DES ARCHIVES

Le lecteur est invité à se reporter aux différents CADRES DE CLASSEMENT des archives départementales, communales, hospitalières dans le corps du guide. Le classement préconisé comme le meilleur est celui par fonds. Le FONDS est l'ensemble des documents réunis, pendant toute la période de son existence ou de son activité, par une même personne physique ou morale, et classés aux Archives dans un ordre précis et *constant*. Il en résulte que les documents intéressant un même *thème* peuvent se trouver dans plusieurs fonds. Les fonds sont normalement regroupés en SÉRIES désignées dans les Archives françaises par des lettres (voir cadres de classement). La série peut être subdivisée en sous-série. L'ARTICLE est l'unité de classement : registre, rouleau, liasse de papiers ou de cahiers, exceptionnellement pièce isolée. Un DOSIER (groupe de documents ayant trait à une même affaire) peut être réparti

entre plusieurs articles et liasses, tandis qu'une seule liasse ou un seul carton peut regrouper plusieurs articles et dossiers. Chaque article est muni d'une COTE, ensemble de chiffres et de lettres (série ou sous-série, article), donnée par les répertoires et inventaires et qui doit être inscrite sur les bulletins de demande de communication des documents, puis citée dans tout travail de recherche. Dans sa RÉFÉRENCE, le chercheur peut ajouter à la cote si l'article est un registre, l'indication de la page ou du folio utiles ; s'il s'agit d'une liasse, il peut donner toutes indications nécessaires pour situer la pièce à l'intérieur de la liasse (date, destinataire, signataire). Il est utile de noter les références des documents consultés sans profit, pour n'avoir pas à y revenir.

Le DÉPÔT, action par laquelle un particulier, une commune, une association ou une institution de droit privé, confie une partie de leurs papiers aux Archives départementales, tout en conservant la propriété, s'oppose au VERSEMENT, qui est la remise aux Archives par une administration d'une partie de ses papiers.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE D'ARCHIVISTIQUE

Les *Nouveaux textes relatifs aux Archives* ont fait l'objet d'une 2^e édition par les soins de la Direction des Archives de France, en un fascicule, Paris, 1982. Il s'agit des principaux textes législatifs et réglementaires, les différents tomes du *Code des Archives de France* (I, 1965 ; II, 1958 ; III, 1964 ; IV, 1969) abordant des questions plus précises : personnel, organisation et règlement des archives départementales, archives hospitalières.

Le *Manuel d'archivistique*, élaboré par l'Association des archivistes français, Paris, 1970, est mis à jour par l'organe périodique de l'Association, la *Gazette des archives*, créée en janvier 1933 par J. de Font-Réaulx et H. Chobaut, et par un *Bulletin de liaison* existant depuis octobre 1973.

Parmi d'autres associations d'archivistes spécialisés, l'Association des archivistes de l'Église de France publie un bulletin depuis janvier 1974.

Le dernier titre paru en ce domaine est :

Hisdesheimer (F.), *Les Archives, pourquoi ? Comment ? Guide de recherche dans les Archives en France*, 1984.

Chapitre V

INSTRUMENTS DE RECHERCHE DES ARCHIVES DE VAUCLUSE

Inventaires, répertoires et fichiers

Etat des inventaires des archives départementales, communales et hospitalières au 1^{er} janvier 1983. Paris, 1983.

1. *Répertoire numérique de la série A. Inventaire sommaire des articles E 3-11*, rédigé par A. Autrand et J. de Font-Réaulx, vers 1920-1952, 18 pp. dactylographiées.
2. *Inventaire sommaire des archives départementales. Archives civiles, série B (1-1501)*, rédigé par F. Achard et L. Duhamel, T. I. Paris, 1878, 419 pp. imprimées.
3. *Inventaire sommaire des archives départementales. Archives civiles, série B (1502-2696)*, rédigé par L. Duhamel, T. II, Avignon, 1884. 283 pp. imprimées.
4. *Répertoire numérique de la sous-série 2 B*, rédigé par L. Duhamel, H. Chobaut et J. de Font-Réaulx, 1918, 1928, 1933 et 1963. 166 pp. manuscrites.
5. *Index alphabétique de l'inventaire sommaire T.I et II, et du répertoire numérique de la sous-série 2 B*, et de plusieurs inventaires imprimés de la région, par L. Duhamel, J. de Font-Réaulx et G. Robin, 1951-1960. 265 pp. dactylographiées.
6. *Inventaire analytique du secrétariat de la Rectorie du Comtat Venaissin (reg. 1-27)*, rédigé par J. de Font-Réaulx, 1962. 455 pp. en 29 cahiers dactylographiés.
7. *Répertoire numérique de la rectorie du Comtat*, 3.632 articles, rédigé par L. Imbert, 1928. 128 pp. manuscrites.
8. *Inventaire analytique des concessions d'eau par la Chambre apostolique de Carpentras (B 266-316 et 480)*, vers 1840. 404 pp. manuscrites.
9. *Inventaire sommaire des archives départementales. séries C et D*, rédigé par L. Duhamel, 1913. 590 pp. imprimées. La série C occupe les pp. 1-212 et la série D les pp. 213-590.

10. *Index alphabétique des séries C, D, G, Q*, rédigé par L. Duhamel, L. Imbert et J. de Font-Réaulx, vers 1913-1951. 125 pp. dactylographiées. Voir aussi instrument n° 42.
11. *Index alphabétique des séries C (articles 78-220) et D (articles 49-476)*, rédigé par J. de Font-Réaulx et G. Robin, 1959-1961. 113 pp. dactylographiées.
12. *Répertoire numérique de la sous-série 2 C (registres de formalités)*, rédigé par Marguier, 1937-1938, 13 pp. dactylographiées.
13. *Les actes de l'état civil de Vaucluse antérieurs à 1792* (registres paroissiaux XVI^e-XVIII^e s. conservés aux Archives départementales), rédigé par J. de Font-Réaulx, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 9^e série, t. VI (1957-1958), pp. 58-80.
14. *Répertoire numérique (puis état sommaire pour collection départementale) des registres paroissiaux* conservés dans les mairies et aux Archives départementales, rédigé par H. Chobaut et J. de Font-Réaulx, vers 1930-1956. 164 pp. manuscrites.
15. *Répertoire numérique des registres paroissiaux et d'état civil* conservés aux Archives départementales, rédigé par A. Autrand, 1930, 56 pp. manuscrites.
16. *Répertoire numérique détaillé des chartriers et titres de famille*, rédigé par L. Duhamel et J. de Font-Réaulx, 1877, 1929 et 1962. 206 pp. dactylographiées.
17. *Inventaire analytique des fonds familiaux Tertulle de Saignon, Astouaud de Murs, Saunier, etc.* (articles 94-95, 2 E 1-25), rédigé par L. Duhamel, 1906-1917. 19 pp. dactylographiées.
18. *Inventaire analytique du chartrier Pons de Roquard (E 106-135, 138-139)*, rédigé par J. de Font-Réaulx, 1956. 42 pp. dactylographiées.
19. *Répertoire numérique des minutes notariales (fonds départemental), archives de confréries et corporations, papiers relatifs aux communes*, rédigé par L. Duhamel, H. Chobaut et J. de Font-Réaulx, vers 1916-1934 et 1951-1964. 85 pp. dactylographiées.
20. *Liste alphabétique des anciens notaires de l'ancien arrondissement d'Orange*, rédigé par J. de Font-Réaulx, vers 1960, 14 pp. dactylographiées.
21. *Dépôts notariaux : Table alphabétique des "divers" rejetés à la fin de chaque étude (livres de comptes, terriers, titres de famille)*, rédigé par J. de Font-Réaulx, 1958. 14 pp. dactylographiées.
22. *Dépôts notariaux : Répertoire numérique des registres de justice, figurant dans les "divers" rejetés à la fin de chaque étude*, rédigé par J. de Font-Réaulx, 1958. 14 pp. dactylographiées.

23. *Répertoire par année des registres des notaires d'Avignon*. XX^e s. 459 pp. manuscrites.
24. *Répertoire numérique des études avignonnaises*, rédigé par L. Duhamel et H. Chobaut vers 1880-1972. 489 pp. dactylographiées.
25. *Répertoire numérique des registres de justice et procédures de l'étude avignonnaise de Terris (registres 178-216)*, vers 1891. 17 pp. dactylographiées.
26. *Répertoire numérique du dépôt notarial Pondicq, d'Apt*, rédigé par M. Hayez et J.P. Locci, 1970. 39 pp. dactylographiées.
27. *Répertoire numérique des dépôts notariaux d'Apt (saut étude Pondicq), la Bastide-des-Jourdans, Beaumont-de-Pertuis, Bédarrides, Bédoin et Bollène*, rédigé par H. Chobaut et J. de Font-Réaulx, vers 1929-1964. 282 pp. dactylographiées. Voir aussi n° 74 et n° 75.
28. *Répertoire numérique des dépôts notariaux de Carpentras (conservés à l'annexe départementale de Carpentras)*, rédigé par H. Chobaut, 1930-1931, 239 pp. dactylographiées.
29. *Répertoire numérique des dépôts notariaux de Cadenet, Caderousse, Caromb, Cavailhon, Courthézon, Cucuron et Caumont*, rédigé par H. Chobaut, 1930-1938. 335 pp. dactylographiées.
30. *Répertoire numérique des dépôts notariaux de l'Isle-sur-la-Sorgue, Jonquières, Lagnes et Lourmarin (ce dernier conservé au Château de Lourmarin)*, rédigé par H. Chobaut, M. Caillet et J. de Font-Réaulx, 1926-1963. 177 pp. dactylographiées.
31. *Répertoire numérique des dépôts notariaux de Malaucène, Malemort, Mazan, Monteux et Mormoiron*, rédigé par H. Chobaut, J. de Font-Réaulx et J.P. Locci, 1928-1970. 199 pp. dactylographiées.
32. *Répertoire numérique des dépôts notariaux d'Oppède-Ménerbes*, rédigé par M. Hayez et F. Deschamp, 1965-1976, 31 pp. dactylographiées.
33. *Répertoire numérique des dépôts notariaux d'Orange*, rédigé par L. Duhamel, L. Imbert, H. Chobaut et J.P. Locci, 1907-1970. 96 pp. dactylographiées.
34. *Répertoire numérique des dépôts notariaux de Pernes, Pertuis, Piolenc et Robion*, rédigé par L. Duhamel, L. Imbert, H. Chobaut et J. de Font-Réaulx, 1913-1954. 287 pp. dactylographiées.
35. *Répertoire numérique du dépôt notarial de Sarrians*, rédigé par J.P. Locci, 1972. 25 pp. dactylographiées.

36. *Répertoire numérique des dépôts notariaux de Sablet, Saint-Martin-de-Castillon, Sérignan, le Thor et la Tour-d'Aigues*, rédigé par L. Imbert, H. Chobaut, J. de Font-Réaulx et J.P. Locci, 1925-1968. 214 pp. dactylographiées. Voir aussi n^{os} 76 et 77.
37. *Répertoire numérique des dépôts notariaux de Vaison, Valréas, Vénasque et Saint-Didier (Etude Guillaume de Pernes), Villes-sur-Auzon*, rédigé par L. Imbert, H. Chobaut, J. de Font-Réaulx et J.P. Locci, 1930-1970. 235 pp. dactylographiées.
38. *Répertoire numérique des fonds d'érudits*, rédigé par A. Autrand et H. Chobaut, vers 1920-1960. 36 pp. dactylographiées.
39. *Répertoire numérique de la série G (Clergé séculier)*, rédigé par L. Imbert et J. de Font-Réaulx. Avignon, 1976, 75 pp. imprimées.
40. *Inventaire sommaire de l'Archevêché d'Avignon (1 G 1-421)*, rédigé par L. Duhamel. Avignon, 1914, 276 pp. imprimées.
41. *Inventaire sommaire de l'Archevêché d'Avignon (1 G 422-829)*, rédigé par L. Duhamel, L. Imbert et J. de Font-Réaulx. Avignon. 1954. 227 pp. imprimées.
42. *Inventaire analytique des articles 1 G 537-552, et deux tables alphabétiques de l'inventaire sommaire T. I (art. 79-421) et T. II, en entier (à partir de l'art. 447), suite des tables précédentes (instr. n^o 10)*, rédigé par L. Duhamel et J. de Font-Réaulx, vers 1920, 1950, 1953. 217 pp. dactylographiées.
43. *Série H. Répertoire numérique des archives des ordres et communautés d'hommes*, rédigé par L. Duhamel, avant 1914. 391 pp. dactylographiées.
44. *Série H. Répertoire numérique des archives des ordres et communautés de femmes, ordres militaires, hôpitaux*, rédigé par L. Duhamel et J. de Font-Réaulx, avant 1914, 1961. 410 pp. dactylographiées.
45. *Répertoire numérique de la série J*. Ouvert en 1950, en cours. 280 pp. dactylographiées.
46. *Inventaire analytique 9 J. Affiches, placards, factums imprimés*, rédigé par M. Théron, 1968-1969. 107 pp. dactylographiées.
47. *Répertoire numérique de la série K. Arrêtés préfectoraux (jusqu'à 1928), conseil de préfecture (jusqu'à 1926) puis tribunal administratif (jusqu'à 1962), depuis 1920 environ*. 27 pp. manuscrites.
48. *Répertoire numérique. Sous-séries 1-6 L (fonds du département, des quatre districts, comités de surveillance et sociétés populaires)*. 1790-1800, rédigé par L. Duhamel et J. de Font-Réaulx, 1904, 1964. 46 pp. imprimées.

49. *Répertoire numérique (détaillé pour les procédures). Sous-séries 7-21 L (section judiciaire, sauf justices de paix, insinuations de donations et tribunal de Commerce). 1790-an VIII*, rédigé par L. Imbert, R.B. Le Minor et J.P. Locci, 1926, 1965, 1967. 43 pp. dactylographiées et 16 pp. manuscrites.
50. *Deux tables alphabétiques des prêtres, religieux et religieuses. 1 L, 2 L, 3 L, 4 L et 5 L*, rédigées par J. de Font-Réaulx et L. Carretero-Rico, 1963, 176 pp. manuscrites.
51. *Inventaire analytique des actes par communes, 2 L 2 et 3 (séances du directoire du district d'Apt)*, rédigé par L. Carretero-Rico, 1963. 41 pp. dactylographiées.
52. *Table patronymique, 3 L 143 (réclusion des hommes à l'ancien couvent de la Miséricorde d'Avignon)*, rédigé par J. de Font-Réaulx, 1963. 7 pp. dactylographiées.
53. *Table patronymique 3 L 144 (Femmes incarcérées à Avignon)*, rédigé par J. de Font-Réaulx, 1963. 7 pp. dactylographiées.
54. *Répertoire numérique de la série M : Administration générale et économie du département (1800-1940)*, rédigé par R.B. Le Minor, 1972. 228 pp. imprimées.
55. *Répertoire numérique (détaillé pour les dossiers du Conseil Général, an VIII-1873) — série N —* rédigé vers 1914, 1953, 1961. 55 pp. manuscrites.
56. *Répertoire numérique de la série O : Administration et comptabilité communales (1800-1940), suivi d'un répertoire sélectif des cartes et plans conservés dans la série O*, rédigé par R.B. Le Minor, 1968. 189 pp. imprimées.
57. *Répertoire numérique de la série P. Fonds de la direction des contributions directes ; personnel des contributions directes ; fonds de la préfecture (comptabilité générale), impôt foncier ; caisse de retrait ; perceptions ; cadastre (à l'exclusion des atlas et matrices non déposés) ; emprunts ; contributions indirectes ; douanes ; postes et téléphones. Rédigé vers 1909, mise à jour vers 1937, 1963 (pour direction des Contributions directes), 26 pp. manuscrites (sauf direction des contributions directes : dactylographié).*
58. *Répertoire numérique de la sous-série 1 P (comptabilité générale — fonds de préfecture — an VIII-vers 1940)*, rédigé par R.B. Le Minor, 1971. 35 pp. dactylographiées.
59. *Répertoire numérique de la sous-série 2 P (matrices et rôles des contributions directes)*, rédigé par J.P. Locci, 1968. 59 pp. dactylographiées.
60. *Répertoire numérique de la série Q (Domaines nationaux), suivi d'une table des expertises et des ventes et des principales matières*, rédigé par J. de Font-

- Réaulx, 1960. 119 pp. imprimées. A l'exemplaire de la salle du public est annexé : l'inventaire analytique, rédigé par L. Duhamel, 79 pp. dactylographiées, des articles 1 Q 3 (Biens des corporations laïques), 1 Q 9 (Biens des églises et communautés religieuses), 1 Q 13-28 (Biens d'émigrés), 1 Q 125-127 (Biens communaux cédés à la caisse d'amortissement), 3 Q 11-12 (Biens d'églises et communautés religieuses d'Avignon), 5 Q 3 (Biens d'émigrés du district d'Orange), 6 Q 3-33 (Affaires domaniales).
61. *Répertoire numérique. Registres de formalité de l'Enregistrement, vers 1791-1792 ou an VII-1899, série Q*, rédigé par J.P. Locci, 1968. 277 pp. dactylographiées.
62. *Récolement des registres des conservations d'hypothèques an VIII-1918 — série Q* — rédigé en 1959, mis à jour en 1966. 11 pp. dactylographiées.
63. *Répertoire numérique de la série R, an VIII-1940* (exceptionnellement jusqu'en 1956), rédigé début XX^e s., avec plusieurs mises à jour, 40 pp. manuscrites (sauf 1 p. dactylographiée : sapeurs-pompiers).
Répertoire numérique de la série R. Offices, régies et comités de ravitaillement guerre 1914-1918, rédigé par R.B. Le Minor, 1963. 2 pp. dactylographiées.
64. *Répertoire numérique de la série S (détaillé pour les routes départementales an VIII-vers 1955*, rédigé début XX^e s., avec mises à jour vers 1930 et réfection partielle en 1963. 130 pp. manuscrites (pages dactylographiées pour les sections refaites).
Répertoire numérique de la série S. Syndicats d'arrosage, an VIII-vers 1950, rédigé début XX^e s. avec mises à jour. 38 pp. manuscrites (dont 3 pp. dactylographiées).
65. *Inventaire analytique de la série S. Usines et cours d'eau (surtout XIX^e s. (exceptionnellement jusqu'en 1940)*, rédigé par L. Carretero-Rico, 1952-1963. 136 pp. dactylographiées.
66. *Répertoire numérique de la série T, an VIII-vers 1940 (pouvant parfois atteindre 1963)*, rédigé début XX^e s., vers 1930, additions de 1969-1973 pour les archives des écoles. 54 pp. manuscrites (dactylographiées pour les quelques sections récemment formées).
Répertoire numérique 2 T. Imprimerie, librairie, presse an VIII-1940, rédigé par J.P. Locci, 1968. 15 pp. dactylographiées.
67. *Inventaire analytique de la série T. Instruction publique et beaux-arts, an VIII-1840*, rédigé par F. Achard, milieu XIX^e s. 89 pp. manuscrites (fiches collées sur registre in-4°).

68. *Répertoire numérique de la série U an IX-1926, 1927-1940*, rédigé par J.P. Locci, 1979, 225 p. imprimées et 14 p. ronéotées, 1982.
69. *Répertoire numérique de la série V, an X-vers 1914*, rédigé par J.P. Locci, 1983, 117 pp. imprimées (avec 23 J et 25 J : grand séminaire et archevêché).
70. *Répertoire numérique de la série X. Assistance et prévoyance sociale (1800-1940) suivi d'un répertoire des plans de la série*, rédigé par J.P. Locci, 1973. 55 pp. imprimées.
71. *Répertoire numérique de la série Y (Prisons)*, complet jusqu'à 1918 environ, rédigé début XX^e s., remanié vers 1927. 10 pp. manuscrites.
72. *Répertoire numérique de la série Z. Sous-préfectures (1800-1940)*, rédigé par R.B. Le Minor, 1975. 36 pp. imprimées.
73. *Inventaire analytique de la série Fi : 1 Fi grands formats* ; 197 pp. dactylographiées ; *2 Fi petits formats*, 34 pp. dactylographiées ; *6 Fi cartes entoilées et pliées en format in-8°*, 8 pp. dactylographiées ; *cartes postales et plans cotés par articles de série, (XVIII^e-XX^e s.)*, rédigé par L. Carretero-Rico, 1964-1966.
74. *Répertoire numérique du dépôt notarial de Beaumes-de-Venise*, rédigé par D. Dupon, 1980, 10 pp. dactylographiées.
75. *Répertoire numérique du dépôt notarial Tempié de Bollène*, rédigé par B. Faudot, 1981, 6 pp. dactylographiées.
76. *Répertoire numérique du dépôt notarial de Sault*, rédigé par B. Thomas, 1984, 28 pp. dactylographiées.
77. *Répertoire numérique du fonds notarial de Sorgues*, rédigé par B. Thomas, 1984, 16 pp. dactylographiées.

- 48. Répertoire numéroté de la série T, années 1928-1938, rédigé par J.P. Lecoq, 187 p. (bibliographie et 11 p. de notes), 1982.
- 49. Répertoire numéroté de la série T, années 1938-1940, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 50. Répertoire numéroté de la série T, années 1940-1942, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 51. Répertoire numéroté de la série T, années 1942-1944, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 52. Répertoire numéroté de la série T, années 1944-1946, rédigé par R.H. Le Monnier, 1975, 30 pp. manuscrites.
- 53. Répertoire numéroté de la série T, 1 p. manuscrite, 197 pp. dactylographiées, 2 p. de notes, 34 pp. dactylographiées, 2 p. de notes et plan de la série en format in-4°, 2 pp. dactylographiées, 2 p. de notes et plan de la série en format in-4°, 1 p. dactylographiée, 1 p. de notes et plan de la série en format in-4°, 1 p. dactylographiée, 1 p. de notes et plan de la série en format in-4°.
- 54. Répertoire numéroté de la série T, années 1946-1948, rédigé par D. Dupon, 1980, 10 pp. dactylographiées.
- 55. Répertoire numéroté de la série T, années 1948-1950, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 56. Répertoire numéroté de la série T, années 1950-1952, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 57. Répertoire numéroté de la série T, années 1952-1954, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 58. Répertoire numéroté de la série T, années 1954-1956, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 59. Répertoire numéroté de la série T, années 1956-1958, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 60. Répertoire numéroté de la série T, années 1958-1960, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 61. Répertoire numéroté de la série T, années 1960-1962, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 62. Répertoire numéroté de la série T, années 1962-1964, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 63. Répertoire numéroté de la série T, années 1964-1966, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 64. Répertoire numéroté de la série T, années 1966-1968, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 65. Répertoire numéroté de la série T, années 1968-1970, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 66. Répertoire numéroté de la série T, années 1970-1972, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 67. Répertoire numéroté de la série T, années 1972-1974, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 68. Répertoire numéroté de la série T, années 1974-1976, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 69. Répertoire numéroté de la série T, années 1976-1978, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).
- 70. Répertoire numéroté de la série T, années 1978-1980, rédigé par J.P. Lecoq, 1982, 17 p. (bibliographie et 12 p. de notes).

Chapitre VI

CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Séries anciennes (antérieures à 1790)

- A Actes du pouvoir souverain et domaine public
- B Cours et juridictions
- C Administrations provinciales
- D Instruction publique, sciences et arts
- E Féodalités, communes, bourgeoisie, familles, notaires¹, état civil¹
- F Fonds divers se rattachant aux Archives civiles
- G Clergé séculier
- H Clergé régulier

Séries modernes (1790-1940)

- K Lois, ordonnances, arrêtés. Conseil de préfecture.
- L Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire (1790-1800)
- M Administration générale et économie
- N Administration et comptabilité départementale
- O Administration et comptabilité communale
- P Finances, cadastre, postes
- Q Domaines, enregistrement, hypothèques
- R Affaires militaires ; organismes de temps de guerre
- S Travaux publics et transports
- T Enseignement, affaires culturelles, sports
- U Justice
- V Cultes
- X Assistance et prévoyance sociale

(1) Pour ces catégories de documents, la série est "ouverte" et continue à s'accroître.

- Y Etablissements pénitentiaires
 Z Sous-préfectures
 J Documents entrés par voie extraordinaire
 Fi Cartes, plans et documents figurés entrés par voie extraordinaire
 Mi Microfilms
 W Documents postérieurs à 1940 versés par les administrations.

Chapitre VII

SÉRIE A

ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN ET DOMAINE PUBLIC AVANT 1790

Mémoires publiés par

Commissaires et Historiens

DEUXIÈME PARTIE

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

- Y. Établissements pénitentiaires
- Z. Sous-préfectures
- J. Documents entrés par voie extraordinaire
- F. Cartes, plans et documents figurés entrés par voie extraordinaire
- M. Microfilms
- W. Documents postérieurs à 1940 versés par les administrations

DEUXIÈME PARTIE
LES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
DE VAUCLUSE

Chapitre VII

SÉRIE A

ACTES DU POUVOIR SOUVERAIN ET DOMAINE PUBLIC AVANT 1790

Métrage linéaire : 11,50

Composition et historique

1) **Etats Pontificaux d'Avignon et du Comtat Venaissin (1274-1790). Vice-légation d'Avignon**

Ne sont conservées aux Archives départementales de Vaucluse que des épaves des archives de la vice-légation. Son principal intérêt réside dans les registres de suppliques ayant fait l'objet d'une bulle ou d'un rescrit, en matière spirituelle (dispenses de mariage) et bénéficiaire (résignation de bénéfices mineurs), mais aussi de collations d'offices pontificaux et de titres nobiliaires (comtes palatins), dans tout le ressort de l'ancienne légation du XV^e s. soit les provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Avignon, Embrun, Narbonne et Vienne (étendues à la partie royale des diocèses de Genève et de Turin, surtout le pays d'Oulx). Ces mêmes bulles étaient enregistrées ("annexées") auprès du parlement d'Aix, mais pour les seuls diocèses du royaume.

2) **Comté de Provence**

Les actes du gouvernement concernant la viguerie d'Apt et les localités des vigueries d'Aix et de Forcalquier qui se trouvent dans l'actuel département de Vaucluse ne se trouvent pas aux Archives départementales de Vaucluse mais aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence.

3) **Principauté d'Orange et Dauphiné**

Avant leur acquisition par le pape, Valréas (1317) et Visan (1344) appartenaient au Dauphin qui battait monnaie à Visan, et exerçait des prétentions sur Villedieu et Grillon (1363). Les Archives départementales de l'Isère conservent ainsi nombre de documents intéressant ces parties du département.

En outre, après la période d'indépendance sous le gouvernement des maisons des Baux (jusqu'en 1386), de Chalon (jusqu'à 1530) et enfin de Nassau (jusqu'à 1689) et d'apanage constitué en faveur du prince de Conti (1701-1731), la principauté d'Orange fut annexée au Dauphiné.

Description

- A 1-67 Enregistrement des suppliques présentées au vice-légat. 1574-1778. Les registres 1-5 constituent les tables alphabétiques (commencées en 1725) des diocèses par registre antérieur à 1727.
- A 68-137 Rescrits sur suppliques adressées au vice-légat : collations et résignations de bénéfices, procurations, certificats de capacité, de pauvreté, médicaux, selon le cas ; classement chronologique 1586-1768. Petit suppl. acquis en 1971.
- A 138-149 Certificats de pauvreté pour dispenses de mariage 1694-1778.
- A 150-152 Lettres de nominations de légats et vice-légats 1635-1760
- Non coté (anc. 2036) Inventaire des archives du palais apostolique, par Louis-François Bellon 1664.
- Non coté (anc. E 1) Inventaire méthodique des archives du palais apostolique T. II, Lettres E-Z par Bondacca 1777-1781¹
- Non coté (anc. E 2) Correspondance et mémoires 1633-1779
- Non coté (anc. E 2 bis-2 ter) Correspondance passive 1757, 1778-1781
- Non coté (anc. E 3) Correspondance active 1677-1685
- Non coté (anc. E 4) Correspondance reçue du Nonce à Paris 1776-1784
- Non coté (anc. E 5) Ordonnances 1732-1735
- Non coté (anc. 6-11) Rescrits 1665, 1747-1748, 1767-1774, 1780-1783, 1787-1788
- Non coté (anc. 12) Sauf-conduits 1747-1762
- Non coté (anc. E 27) Ordonnances de Mario Filonardi lors de la peste 1630-1631.

Instruments de recherche

Voir ci-dessus p. 33 n° 1.

(1) Copie incomplète des *Indices* 234-236 des arch. Vat. (F. Benoit, *Les archives du palais...* p. 84).

Bibliographie

- Barthélémy (L.), *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*. Marseille, 1882.
- Bautier (Robert-Henri), Sornay (Janine), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age*, vol. I. *Archives des principautés territoriales et archives seigneuriales*. Paris, 1968, p. 59-99.
- Benoit (Fernand), *Les archives du palais des papes d'Avignon du XV^e s. à la fin de la domination pontificale* dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 2^e série, T. XXIV (1924), p. 47-92.
- Benoit (Fernand), *Les archives de la sacrée congrégation d'Avignon au Vatican (1693-1790)*, *ibidem*, 2^e série, T. XXIII (1923), p. 105-130.
- Bullarium privilegiorum Comitatus Venaisini*, 2^e éd. 1780.
- Drossaers (S.W.A.), *Het Archief van de Naussause Domeinraad*. 10 vol. 1948-1955.
- Duhamel (L.), *Mazarin, vice-légat d'Avignon 1634-1636* dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, T. IV, 1885, p. 131-171.
- Font-Réaulx (Jacques de), *Archives de la légation ou vice-légation d'Avignon* dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 4^e série, T. 1 (1953), p. 46-48.
- Font-Réaulx (J. de), *La daterie d'Avignon* dans *Provence Historique*, t. XXIII, fasc. 93-94, (juillet-décembre 1973), p. 419-430.
- Font-Réaulx (J. de), *Inventaire du fonds des Baux et d'Orange aux archives de la Maison Royale à la Haye*, 1953. 1 cahier dactylographié.
- Leemans (W.F.) et (E.), *Guillaume de Nassau et la principauté d'Orange, 1544-1559*, Haarlem, 1969.
- Sandri (L.), *Fonti per la Storia di Avignone conservate nell'archivio di stato di Roma* dans *Mélanges Braibant*, Bruxelles, 1959, p. 449-471.

Sources complémentaires

I) Vice-légation

Archives départementales de Vaucluse

2 B 1	Bulles apostoliques des facultés accordées aux vice-légats, juges, trésoriers...	1490-1506
2 B 17	Livres des émoluments du secrétaire	1712-1723
2 B 18-19	Actes du secrétaire d'État	1710-1735, 1767-1789

Non coté	Registre des grâces accordées par le Gouverneur général des armes Divers XVII ^e -XVIII ^e s.	1620-1630
4 G 1 p. 138	Comptes du trésorier du pape	mai 1363
1 J 278	Recueil des affaires de la vice-légation de Francesco Niccolini	1676-1685
1 Mi 1-9, 18, 27-28, 29, 30-78, 91-119 (Arch. Vat.)	Fonds de la légation	1743-1790
	Fonds de la Congrégation d'Avignon	1613-1789
<i>Archives des Bouches-du-Rhône</i>		
B 3482-3577	Enregistrement des bulles du vice-légat	1536-1790
B 3579	Répertoire chronologique	1699-1771
B 3580	Inventaire sommaire manuscrit	
<i>Archives du Vatican</i>		
	Registres d'Avignon et du Vatican, Fonds de la Légation, de la Congrégation d'Avignon à Rome	
<i>Archivio di Stato di Roma</i>		
	Fonds du Trésorier d'Avignon	
<i>Bibliothèque municipale d'Avignon</i>		
Ms. 1703	Bullaire de la légation d'Avignon	1674-1677
Ms. 1714-1717	Comptabilité de la vice-légation d'Avignon	1743-1790
Ms. 1718	Registre du Garde des sceaux de la légation d'Avignon	1768-1790
Ms. 2072-2073	Recueils de bulles des légats et vice-légats, XV ^e -XVI ^e s.	1750-1754
Microfilms	Lettres envoyées de la légation (Arch. Vat.)	1564-1582 1721-1722

II) Comté de Provence

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence
Viguerie de Forcalquier (La Tour-d'Aigues, la Bastidonne, Mirabeau, Beaumont-de-Pertuis, Grambois, la Bastide-des-Jourdans)

Archives départementales des Bouches-du-Rhône
Viguerie d'Aix (Pertuis) et Apt

III) Principauté d'Orange et Dauphiné

Archives départementales de Vaucluse

Série E Principauté d'Orange
1 J 279 Prétention de la famille de Nesle, XVI^e-XVII^e s.

Archives départementales de l'Isère

Série B

Archives départementales du Doubs

E 1220, 1225-1227, 2758-2786

Archives départementales de la Savoie

SA 36, 37, 145, 148, 150

Archives nationales

R 3 Papiers du Prince de Conti

300 AP 1 Fonds de la maison d'Orléans

Archives de la Maison Royale des Pays-Bas

Archives générales du Royaume des Pays-Bas

VAUCLUSE : LES JUDICATURES

DU COMTAT

Ech. 0 5 10 15 20 Km

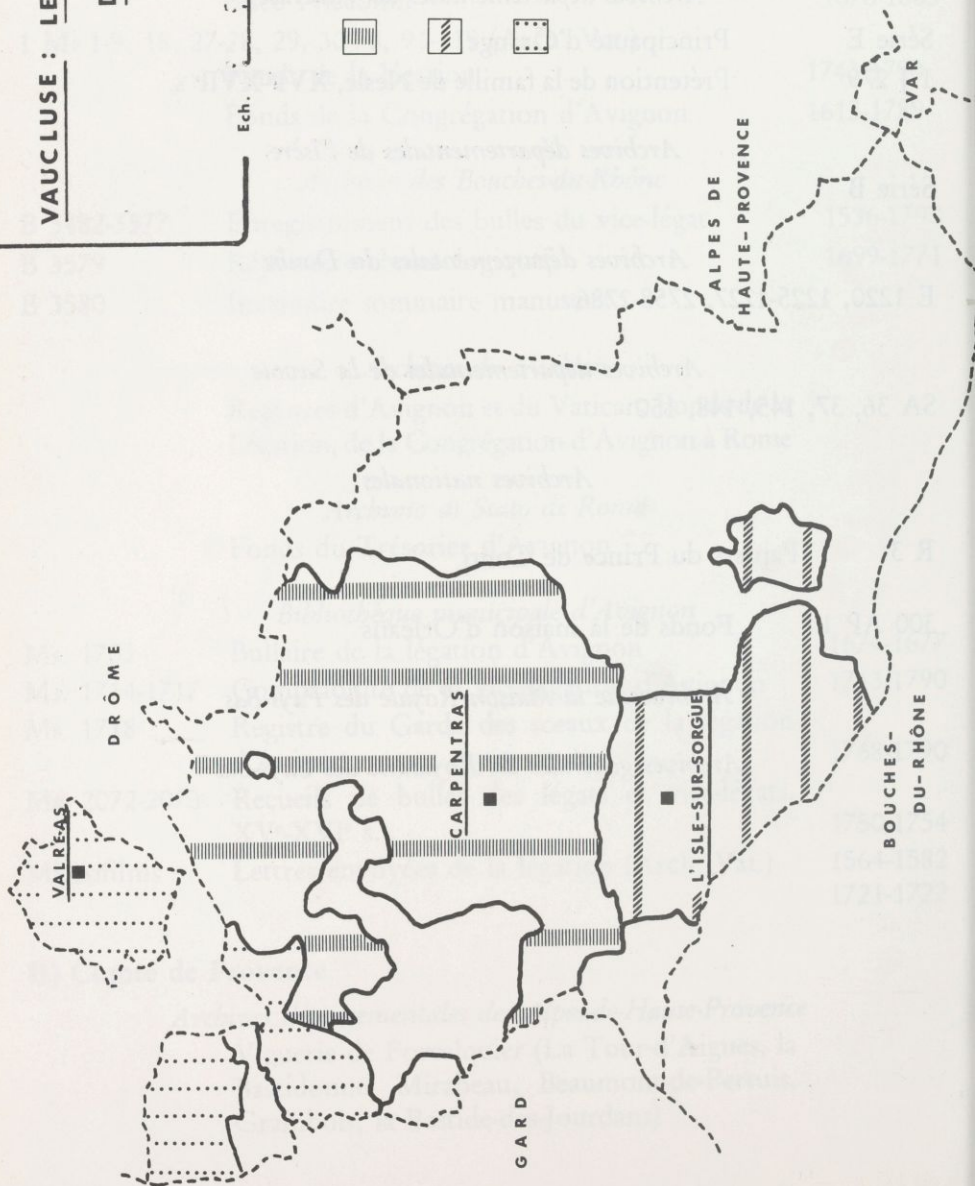
CARPENTRAS



L'ISLE-SUR-SORGUE



VALREAS



DRÔME

VALREAS

CARPENTRAS

GARD

L'ISLE-SUR-SORGUE

ALPES DE
HAUTE-PROVENCE

BOUCHES-
DU-RHÔNE

VAR

Chapitre VIII

SÉRIE B

COURS ET JURIDICTIONS AVANT 1790

Métrage linéaire : 900

COMPOSITION ET HISTORIQUE

Les difficultés de présentation de cette série tiennent à son mode de cotation hétérogène, à la diversité des institutions dans le cadre géographique de plusieurs états politiques, enfin à l'hermétisme des catégories documentaires elles-mêmes.

Pour pallier le premier inconvénient : cotation disparate, seule une reconstitution idéale des fonds par grandes sections pouvait ouvrir les pistes de recherche élémentaires.

Matériellement, les fonds des cours de justice de Carpentras et du Comtat restèrent dans le palais de justice de cette ville jusqu'en 1926, bien après que L. Duhamel eût publié les deux volumes d'inventaire sommaire pour les fonds conservés à Avignon (1878-1884). L'annexe de la chapelle Saint-Charles à Avignon, inondée en 1935 et 1951, vit la perte d'un certain nombre de documents. Ces tribulations expliquent en partie le mode cahotique de cotation.

Voici sommairement exposés les cadres judiciaires anciens de notre département actuel :

I - *Juridictions pontificales*

Le pape succède dans sa souveraineté, d'une part à Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse, sur le marquisat de Provence, autrement dit Comtat Venaissin (Capitale : Pernes, puis Carpentras, depuis 1320) en 1274, et d'autre part à Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, sur Avignon, en 1348.

A Avignon, la cour temporelle, dite plus tard de Saint-Pierre, en raison de la proximité de l'église collégiale du même nom, compétente pour juger les citoyens d'Avignon, voit les épaves de ses archives médiévales réparties entre Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Archives et Bibliothèque vaticanes. Ici, le fonds remonte à 1538, mais les procédures datent

surtout du XVIII^e siècle et sont classées par ordre alphabétique des greffiers.

Le tribunal du viguier de la même ville était compétent pour recevoir les appels de la précédente cour. Le Palais apostolique d'Avignon abritait plusieurs cours dont la compétence respective ne peut être clairement exposée ; elles sont plutôt en situation de "concours" comme le dit Chambaud. La première autorité y était depuis l'absence du cardinal-légit au milieu du XVI^e siècle, le vice-légit, qui délguait ses pouvoirs à la fois à un auditeur général et à un vice-gérent.

Le tribunal de la Rote fut institué en 1566 par le cardinal-légit, Georges d'Armagnac et présidé depuis 1588 par l'auditeur général ; il faut bien noter que la Rote d'Avignon avait la faculté de connaître de toutes les causes de la légation, spirituelles ou profanes, civiles ou criminelles.

Carpentras tenait la place de capitale judiciaire du Comtat Venaissin. Y siégeait la Chambre apostolique — Avignon a vu disparaître la sienne par annexion à la ville d'Avignon en 1759 des droits fonciers que le pape y possédait —, aux compétences domaniales : hommages de fiefs nobles, concession à bail de terres et d'eaux, mais aussi contentieux.

La cour conservatoire des privilèges, dont l'existence ne semble pas avoir dépassé le XV^e s., assurait le respect des droits du pape comme ceux des habitants du Comtat.

Le prélat qui se trouvait à la tête de la rectorie du Comtat, occupait après le vice-légit, le deuxième rang dans la hiérarchie ecclésiastique du pays, et lui disputait des privilèges judiciaires, comme celui pour les Comtadins de ne pas être extradés. Ses fonctions comme celles du vice-légit et de la Chambre apostolique, étaient de nature administrative aussi bien que judiciaire.

Comme son nom l'indique, la cour des premières appellations recevait les appels des sentences rendues par les juges majeurs ordinaires et ceux des juges seigneuriaux. Le Comtat Venaissin était réparti entre trois juridictions ou ressorts des cours majeures de Carpentras, l'Isle et Valréas.

La juridiction de Carpentras comprenait les cours d'Aubignan, du Barroux, du Beaucet, de Beaumes, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Blauvac, Buisson, Caderousse, Cairanne, Camaret, Caromb, Crestet, Crillon, Entraigues, Entrechoux, Faucon, Flassan, Frigolet (commune d'Aubignan), Lafare, Malauçène, Malemort, Mazan, Méthamis, Modène, Monteux, Mormoiron, Olonne (commune de Vaison), Urban (commune de Beaumes), Pernes, Puyméras,

Rasteau, la Roque-Alric, Sablet, Saint-Didier, Saint-Pierre-de-Vassols, Saint-Romain-en-Viennois, Saint-Roman-de-Malegarde, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sarrians, Séguret, Sérignan, Sorgues, Vacqueyras, Vaison, Vedène, Vénasque, Villedieu, Villes (les localités de Loriol, la Roque-sur-Pernes et Travaillan ne possédant pas de cour ou n'ayant rien laissé de leurs archives).

La judicature de l'Isle comprenait les cours de Bonnieux, Cabrières-d'Avignon, Caumont, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes, Lagnes, Maubec, Ménerbes, Oppède, Robion, Saumanes, les Taillades, le Thor, Thouzou (commune du Thor), Vaucluse (aujourd'hui Fontaine-de-Vaucluse), Velleron.

La judicature de Valréas comprenait les cours de Bauzon (commune de Bollène), Bollène, Chabrières (commune de Bollène), Grillon, Lagarde-Paréol, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mornas, Piolenc, Richerenches, Sainte-Cécile, Uchaux, Visan (et quelques autres dans l'actuel département de la Drôme).

Les cours précédentes peuvent représenter des juridictions seigneuriales, dans les cas où le pape et la Chambre apostolique ont inféodé partie du domaine : ainsi par exemple à Aubignan, le Barroux, Beaumes-de-Venise, Caromb, Entraigues, Mazan, Méthamis, Modène, Sarrians ; le baron de Sérignan détient en outre une part de justice à Lagarde-Paréol ; l'évêque de Carpentras exerce la justice dans sa ville (malgré la bulle de dismembration de 1320), et sans conteste, dans ses fiefs du Beaucet, Vénasque et Villes. Le partage des droits de justice entre plusieurs coseigneurs est fréquent, parfois même avec la Chambre apostolique : il faut ici prendre garde que dans ces conditions, les officialités de Cavaillon et de Vaison connaissaient d'affaires temporelles.

Les occupations temporaires d'Avignon et du Comtat par le roi de France en 1663, 1688, 1768-1774 amenèrent des modifications éphémères, et pour la dernière période, la création de sénéchaussées à Avignon et Carpentras.

II - *Jurisdiction temporelle de l'archevêque d'Avignon*

L'évêque (puis l'archevêque à partir de 1475) jouissait de la seigneurie et des droits régaliens dans ses fiefs de Bédarrides et de Châteauneuf-du-Pape, en vertu des diplômes impériaux remontant au haut Moyen Âge.

III - *Juridictions royales*

De la viguerie d'Aix, la cour de Pertuis était la seule à dépendre pour l'actuel département.

La viguerie d'Apt avait dans son ressort les cours d'Ansouis, Cabrières-d'Aigues, Cadenet, Caseneuve, Castellet, Cucuron, Gargas, Gordes, Goult, Joucas, Lacoste, Lauris, Lourmarin, Murs, Puyvert, Roussillon, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-d'Apt, Sivergues, Vaugines, Viens, Villars, Villelaure, Vitrolles (les localités d'Auribeau, les Beaumettes, Buoux, Gignac, Grambois, Lioux, Mérindol, la Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Puget, Saint-Christol, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Pantaléon et Sannes ne possédant pas de cour ou n'ayant rien laissé de leurs archives, et Pierrevert et Simiane se trouvant dans les Alpes-de-Haute-Provence). De la sénéchaussée de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) dépendaient les cours de la Bastide-des-Jourdans, la Bastidonne, Beaumont-de-Pertuis, Grambois, Mirabeau et la Tour-d'Aigues.

Avec la principauté de Mondragon et la seigneurie de Sault, il s'agit de "terres adjacentes" de Provence, la première rattachée à la sénéchaussée d'Arles dès sa création en 1536, la seconde, comprenant Aurel, Monieux, et Saint-Trinit, contrainte depuis 1540 à porter ses appels du juge des appellations devant le parlement de Provence.

La Principauté d'Orange, comprenant les communautés de Courthézon, Gigondas (pas de fonds judiciaire : l'évêque d'Orange est baron du lieu), Jonquières, Suzette (pas de fonds judiciaire) et Violès (pas de fonds judiciaire) possédait un parlement souverain depuis 1499, la création de 1470 n'ayant pas eu d'effet. La réunion de la principauté au royaume, la rattachait au parlement de Dauphiné.

Bibliographie générale

- Bautier (Robert-Henri, Sornay (Janine), ouvrage cité.
- Boudard d'Olonne (Alphonse de), *Les barons comtadins. Essai sur la féodalité dans le Comtat Venaissin au XVIII^e s.* Avignon, 1917.
- Chambaud (Dominique, Victor, Hyacinthe), *Notice sur l'organisation judiciaire [à Avignon], dans l'ancien Comtat Venaissin, [la Viguerie d'Apt et la Principauté d'Orange], depuis le milieu du XII^e s. jusqu'à l'année 1790* dans *Documents historiques...* publiés par Champollion-Figeac, T. III, 1847, pp. 152-229.
- Chiffolleau (J.), *Les justices du Pape : délinquance et criminalité dans la région d'Avignon au XIV^e siècle*, Paris, 1984.
- Chobaut (Hyacinthe), *Inventaire sommaire du livre de la monnaie de Carpentras (1590-1601)*, dans *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 18 (1932), pp. 51-68.

- Des Laurens (Jérôme), *Decisiones Rotae sacri palatii apostolici Avenionensis*, Lyon, 1600. Complété par Paul-Aldonce Rolerii, *Additiones et annotationes* (Bibl. mun. d'Avignon, ms. 852).
- Dubled (Henri), *Les comtes de Toulouse et la Provence (990-1274)*, dans *Recueil des mémoires et travaux de la société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, fasc. IX. *Mélanges Roger Aubenas*. Montpellier, 1974.
- Duval-Arnould (Louis), *Les registres de la cour temporelle à la Bibliothèque Vaticane*, dans *Mélanges École Française de Rome, moyen âge, temps modernes*, 92, (1980/2), pp. 289-324.
- Font-Réaulx (Jacques de), *Saumane aux alentours de 1500 d'après les registres de justice* dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610)*, 1965. Paris, 1968, pp. 427-433.
- Font-Réaulx (Jacques de), *Archives carpentrassiennes*, dans *Provence Historique*, T. 13 (1963), pp. 101-105.
- Girard (Joseph) et Pansier (Pierre), *La cour temporelle d'Avignon aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris-Avignon, 1909.
- Hayez (Michel et Anne-Marie), *Juifs d'Avignon au tribunal de la cour temporelle sous Urbain V*, dans *Provence Historique*, XXIII (juillet-décembre 1973), pp. 165-173.
- Labande (Léon-Honoré), *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, T. XXVII-XXIX (1894-1901).
- Leemans (W.F.), *Le Parlement d'Orange, ses règlements et sa jurisprudence*, dans *Consilium magnum 1473-1973. Commémoration du 500^e anniversaire de la création du Parlement et du Grand conseil de Malines*. Colloque. Bruxelles, 1977, pp. 249-257.
- Liabastres, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, T. XXXIV-XXXVI (1899-1903).

GUIDE DES ARCHIVES DE VAUCLUSE

Sulape tota pia libior
unigo maria.

Pretibus anglica simulari
quem uoluit.

Onis basilice tis annu
uignis alue.

Lpsi salute serues
uitam q̄ perennem.

Nouerint plens etas atq̄
futuri cui sequēs poteri
tas. Anno a Nativitate d̄i
ō. cc. lxx. die xii. mēsis decem
bris que erat dies lune domini
Anglicus Brunoardi Canonice
osstem s̄i Ruphi extra mui
ros ualentij p̄uente uenien.

P̄uor q̄ s̄i petri diei germa
nus sacralium in x̄po patris ⁊ d̄ni n̄ri domini Guillelmi sola digna dei cū sibi prou
tente clemencia pape uirani quita sepe infra scriptis fuit p̄morus in Ep̄m Auinion
ecclie ⁊ pastorem. Et anno a Nativitate eiusd̄. ō. cc. lxxi. die ueneris. xviij. mensis
septembus fuit sub titulo s̄i petri ad uincula s̄c̄e Romane ecclie in p̄biterij Cardina
lem p̄ eundem d̄ni n̄ri papa uirani quita laudabiliter sublimatus. Qui quidem
ambo d̄i d̄i domini fratres germanij fuerūt filij Nobilis ⁊ uirtutis uiri d̄ni Guillelmi



AVIGNON
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
PALAIS DES PAPES

1985

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

